



Quotium

Document de référence 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31/05/2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document incorpore par référence les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros suivants :

- D11-0092 du 3 mars 2011 pour l'exercice 2009 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 67 et 94 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 113 et 116.
- D12-0250 du 30 mars 2012 pour l'exercice 2010 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 69 et 98 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 120 et 122.

Ces documents, consultables sur le site web de l'émetteur (www.quotium.fr) sont tenus à disposition au siège de l'émetteur.

Sommaire

Le sommaire reprend les informations dans l'ordre où elles sont requises par l'annexe I du règlement européen n°809-2004

1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX	7
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.1 INFORMATIONS SELECTIONNEES ANNUELLES	8
4. FACTEURS DE RISQUES	11
4.1 RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE	11
4.2 RISQUES FINANCIERS	13
4.3 RISQUES JURIDIQUES	14
4.4 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	15
4.5 AUTRES RISQUES	15
4.6 ASSURANCES, PREVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES	15
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	16
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	16
5.1.1 Raison sociale et Nom Commercial	16
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	16
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	16
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées	16
5.1.5 Evénements importants dans le déroulement des activités	18
5.2 INVESTISSEMENTS	19
5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice	19
5.2.2 Investissements en cours	19
5.2.3 Investissements futurs (engagements pris)	19
6. APERÇU DES ACTIVITES	19
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	19
6.1.1 Activités, produits et services	19
6.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite	23
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	23
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LE MARCHE	25
6.4 DEPENDANCE A L'EGARD DE LICENCES, CONTRATS, PROCEDE DE FABRICATION	25
6.5 CONCURRENCE ET POSITIONNEMENT DE L'EMETTEUR	26
7. ORGANIGRAMME	27

7.1	PLACE DE L'EMETTEUR DANS LE GROUPE DONT IL FAIT PARTIE	27
7.2	FILIALES IMPORTANTES DE L'EMETTEUR	27
8.	<u>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u>	28
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES	28
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
9.	<u>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u>	29
9.1	SITUATION FINANCIERE	29
10.	<u>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u>	42
11.	<u>RÉCHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES</u>	42
11.1	POLITIQUE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	42
11.2	COUT DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	42
12.	<u>INFORMATION SUR LES TENDANCES</u>	43
12.1	TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE JUSQU'AU DOCUMENT DE REFERENCE	43
12.2	ÉVENEMENTS CONNUS OU INCERTITUDES POUVANT INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS	43
13.	<u>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)</u>	45
14.	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	45
14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION	45
14.1.1	Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration	46
14.1.2	Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration	46
14.1.3	Mandats au cours des 5 dernières années, mention mandats en cours à la date de publication du présent document	48
14.1.4	Autres informations concernant les organes d'administration et de direction	49
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE	50
14.2.1	Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur	50
15.	<u>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u>	51
15.1	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	51
15.2	PROVISIONS DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	51
16.	<u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	52
16.1	DATES D'EXPIRATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	52

16.2	CONTRATS DE SERVICE ENTRE DIRIGEANTS ET L'EMETTEUR OU SES FILIALES (OU DECLARATION NEGATIVE)	52
16.3	COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION DE L'EMETTEUR	52
16.4	CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	52
16.4.1	Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	53
16.4.2	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies	65
17.	<u>SALARIÉS</u>	<u>67</u>
17.1	NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES EMPLOYES	67
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES DIRIGEANTS	68
17.3	ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	68
18.	<u>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	<u>69</u>
18.1	REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS	69
18.2	DROITS DE VOTES DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	70
18.3	ACTIONNARIAT DE CONTROLE	70
18.4	ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR, POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	70
19.	<u>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	<u>71</u>
19.1	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	71
20.	<u>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u>	<u>74</u>
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	74
20.2	COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DU DERNIER EXERCICE	75
20.2.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2011	75
20.2.2	Notes complémentaires 2010/2011	102
20.2.3	Comptes annuels au 31 décembre 2011	104
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	123
20.3.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	123
20.3.2	Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes	124
20.3.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	125
20.3.4	Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés	127
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	127
20.4.1	Dernier exercice vérifié	127
20.5	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	127
20.5.1	Informations publiées depuis la dernière clôture	127
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	127
20.6.1	Politique de distribution de dividendes	127
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	127
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	128
21.	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>128</u>
21.1	CAPITAL SOCIAL	128
21.1.1	Catégories actions et leur nombre	128
21.1.2	Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques	129

21.1.3	Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales	130
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription	130
21.1.5	Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital	130
21.1.6	Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	131
21.1.7	Historique du capital social	131
21.1.8	Délégations de compétence ou de pouvoirs aux fins de modifier le capital social de la société	132
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	133
21.2.1	Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts	133
21.2.2	Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	133
21.2.3	Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	134
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	134
21.2.5	Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires	134
21.2.6	Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.	134
21.2.7	Conditions statutaires de modification du capital	135
22.	<u>CONTRATS IMPORTANTS</u>	135
22.1	CONTRAT(S) IMPORTANT(S) AUQUEL L'EMETTEUR OU UN AUTRE MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE	135
22.2	CONTRAT(S) SOUSCRIT PAR UN MEMBRE DU GROUPE INDUISANT OBLIGATION OU ENGAGEMENT IMPORTANT(E) POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE	135
23.	<u>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u>	135
23.1	COORDONNEES ET ACCORD DES TIERS DONT LES INFORMATIONS SONT REPRODUITES DANS LE DOCUMENT	135
23.2	INTEGRITE DES INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCE PARTIE ET IDENTITE DE CELLES-CI	135
24.	<u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	136
24.1	ACTE CONSTITUTIF ET LES STATUTS DE L'EMETTEUR	136
24.2	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS INCLUSES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE	136
24.3	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	136
24.4	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	136
24.5	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	137
25.	<u>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	137

1. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du document

Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, assure au titre de cette seconde fonction la responsabilité du document de référence.

1.1 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières du dernier exercice présentées dans le présent document de référence au paragraphe 20.1 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.3 dudit document.

Les informations financières de l'exercice 2010 présentées dans le Document de Référence déposé le 30 mars 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D12-0250 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 69 et 98 dudit document, rapports qui contiennent une observation relative à l'incidence d'un changement d'estimation de la provision pour indemnités de départs à la retraite.

Les informations financières de l'exercice 2009 dans le Document de Référence déposé le 3 mars 2011 auprès de l'AMF sous le numéro D11-0092 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux présentés en page 113 dudit document.

Le 31 mai 2012

Michel TIBERINI
Président Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Coordonnées des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

CECAUDIT INTERNATIONAL
MME CAROLINE FONTAINE
16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE
GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

GRANT THORNTON
M. PASCAL LECLERC
100, RUE DE COURCELLES – 75849 PARIS CEDEX 17
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS I
31 DECEMBRE 2015

Commissaires aux Comptes suppléants

M. VINCENT DOMON
16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE
GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

IGEC
M. VINCENT PAPAZIAN
3, RUE LEON JOST – 75017
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS I
31 DECEMBRE 2015

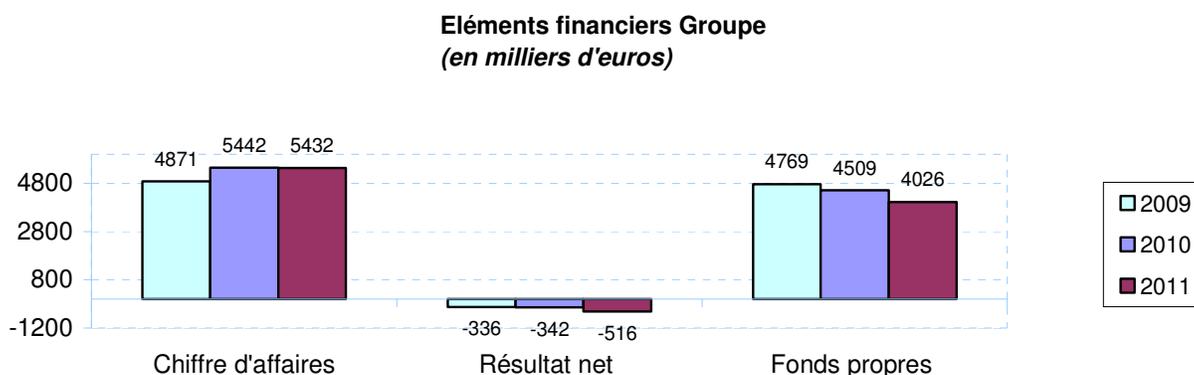
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations sélectionnées annuelles

Le « tableau des résultats des cinq derniers exercices » pourra être consulté en fin du chapitre concernant les comptes annuels.

Chiffres clés

Noter que lorsqu'il est fait référence au « Groupe » ou aux « éléments financiers Groupe », il s'agit de données issues des comptes consolidés en normes IFRS tandis que les « éléments financiers France » correspondent aux comptes annuels de la société mère QUOTIUM TECHNOLOGIES. Cette terminologie s'applique à l'ensemble du présent document.



Les données 2010 et 2011 présentées ci-avant sont consultables au chapitre 20.2.1 du présent document présentant les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies.

Quelques indicateurs financiers (En milliers d'euros)

Éléments financiers Groupe	2009	2010	2011
Dettes financières (a)	174	340	416
Trésorerie active (b)	2 608	1 836	2 325
Endettement financier net (c) = (a)-(b)	<2 434>	<1 496>	<1 909>

(a) : cf. Emprunt bancaire et avances remboursables figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2011 (chapitre 20.2.1 du présent document)

(b) : cf. Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2011 (chapitre 20.2.1 du présent document)

Au 31/12/2011, les dettes financières sont constituées d'avances remboursables auprès d'OSEO. L'augmentation de la trésorerie entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 est principalement liée à un bon niveau des recouvrements clients en fin d'année.

Eléments financiers Groupe	2009	2010	2011
Endettement global (a)	1 632	1 889	2 086
Capitaux Propres (b)	4 769	4 509	4 026
Ratios End.Global / C.P	0,34	0,42	0,52

(a) : correspond aux passifs courants <1 an hors produits constatés d'avance et aux emprunts bancaires et avances remboursables figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2011 (chapitre 20.2.1 du présent document)

(b) : cf. Capitaux propres de la situation financière au 31/12/2011 (chapitre 20.2.1 du présent document)

La variation de l'endettement global entre 2010 et 2011 est notamment liée à l'augmentation des avances conditionnées de l'OSEO de 80 K€ environ.

Eléments financiers France	2009	2010	2011
Endettement global (a)	1 627	1 846	2 012
Capitaux Propres (b)	7 466	7 699	7 823
Ratios End.Global / C P	0,22	0,24	0,26

(a) : correspond aux dettes d'exploitation, dettes diverses et avances conditionnées figurant au bilan de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2011 (chapitre 20.2.2 du présent document)

(b) : cf. Capitaux propres figurant au bilan de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2011 (chapitre 20.2.2 du présent document)

Le ratio d'endettement France est stable entre 2010 et 2011.

Pour plus d'informations concernant les données financières du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, on se reportera au chapitre « 20. Informations financières concernant le patrimoine, situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

Informations chiffrées sectorielles

Répartition du Chiffre d'affaires par nature

Le Groupe opère sur un secteur d'activité unique, la vente de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

Chiffre d'affaires consolidé (en milliers d'euros)	2009		2010		2011	
Ventes	729	15%	1 390	26%	1 621	30%
Prestations de services	4 142	85%	4 052	74%	3 811	70%
TOTAL CA	4 871	100%	5 442	100%	5 432	100%

Les ventes sont composées notamment des ventes de licences.

Les prestations de services sont principalement constituées des prestations de maintenance du parc de logiciels installés. Il s'agit en particulier de l'assistance aux utilisateurs pour mettre en œuvre les fonctionnalités des logiciels, ou de maintenance corrective pour remédier à des anomalies de fonctionnement.

Le chiffre d'affaires lié aux contrats de maintenance et de support technique vendus en complément des produits est considéré comme récurrent. Le chiffre d'affaires non récurrent représente surtout les ventes de licences.

Les revenus récurrents représentent une part significative du chiffre d'affaires total (de l'ordre de 70%) et permettent d'envisager sereinement les opérations de développement externe et interne à court et moyen terme. C'est également un gage de solidité financière.

Répartition du Chiffre d'Affaires France par type de clientèle

Poids Client / CA en %	2009	2010	2011
1 ^{er} client	8%	5%	8%
5 premiers clients	25%	21%	26%
10 premiers clients	38%	34%	40%
20 premiers clients	54%	51%	60%

La clientèle de QUOTIUM TECHNOLOGIES se compose essentiellement de grands comptes avec une bonne dispersion sectorielle. Un tableau de la répartition des clients par secteur d'activité se trouve au chapitre « 6.2. Principaux marchés ».

QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de lien de dépendance avec ses principaux clients.

Saisonnalité du Chiffre d'Affaires Groupe

La saisonnalité du chiffre d'affaires durant les 3 derniers exercices se présente ainsi :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
% du CA annuel 2009	27%	26%	22%	25%
% du CA annuel 2010	22%	28%	25%	25%
% du CA annuel 2011	21%	25%	21%	33%
Moyenne des 3 dernières années	23%	26%	23%	28%

Le chiffre d'affaires est réparti de manière homogène sur l'année.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses activités.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques particuliers liés à l'activité

Certains facteurs de risques affectent l'industrie du logiciel en général et s'applique aussi à QUOTIUM TECHNOLOGIES. Ces facteurs incluent :

- Un changement dans les conditions du marché de la technologie, caractérisé par des développements rapides et non prévisibles ;
- Le plagiat des droits de propriété intellectuelle.

Les facteurs ci-dessous pourraient affecter QUOTIUM TECHNOLOGIES plus particulièrement :

Risque lié à la qualité des logiciels (défauts, erreurs)

Impacts

QUOTIUM TECHNOLOGIES a mis sur le marché de nouveaux logiciels. Ces produits pourraient contenir, en dépit des nombreux tests effectués dans le cadre du contrôle qualité, des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées.

Si des erreurs ou défauts ne sont identifiés qu'après la commercialisation, cela pourrait entraîner potentiellement:

- un report de ventes des clients potentiels ;
- des coûts supplémentaires de services et de maintenance ;
- des coûts supplémentaires de développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés ;
- des actions en responsabilité pour produits défectueux
- une dégradation sur le marché de la réputation de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Gestion du risque

Afin de limiter ce risque, la société teste et valide les logiciels avant leur mise sur le marché. Elle dispose d'une équipe dédiée aux tests. En outre, l'équipe R&D a également été renforcée d'un service interne en charge de la qualité des produits, apte à réduire les défauts.

En cas de litige, les dommages et intérêts en responsabilité produits sont limités contractuellement aux montants des redevances de licences.

Par ailleurs, QUOTIUM TECHNOLOGIES a couvert son risque de dommages liés à l'utilisation de ses produits par des tiers par la souscription d'une assurance responsabilité civile entreprise couvrant ce risque.

Risque lié à une évolution technologique rapide et au lancement de nouveaux produits



Impacts

Certains marchés (voir chapitre 6.2) sur lesquels opèrent la société Quotium Technologies se caractérisent par une évolution rapide des besoins clients, de la technologie et des produits concurrents.

Le risque serait pour le Groupe de ne pas parvenir à développer de nouveaux produits, à améliorer ou à modifier ses produits existants. Il pourrait également subir des retards dans le lancement de nouveaux produits.

Ce risque aurait un impact sur le chiffre d'affaires de la société.

Gestion du risque

La société effectue de la veille technologique et dispose d'une forte capacité de R&D (près de 50% des effectifs en 2011) lui donnant la possibilité de développer de nouveaux produits répondant à l'évolution des technologies et des besoins de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaire à la réalisation de ses activités actuelles. Il ne dépend donc pas de sources externes pour faire évoluer ses produits mais en revanche il peut s'appuyer sur un réseau de partenaires experts, pour renforcer le cas échéant, son potentiel de développement.

Risque lié au portefeuille clients et risque de contrepartie

Impacts

Ce risque pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la trésorerie de la société

Gestion du risque

Ce risque est limité pour les raisons suivantes :

Taille des clients et dispersion sectorielle :

La société s'adresse aux moyennes et grandes entreprises dans des secteurs d'activité variés (cf. chapitre 6 – Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité) pour lesquelles depuis la création de l'entreprise très peu d'impayés ont été constatés (<1% du chiffre d'affaires en moyenne sur les 3 derniers exercices).

Tous les risques d'impayés sont provisionnés en fonction des informations disponibles à la clôture dans le cadre d'une approche prudente.

Absence de risque de dépendance vis-à-vis de quelques clients :

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client de la société représente 8% du chiffre d'affaires total, avec les cinq premiers clients 26% et les 10 premiers clients représentent 40%.

Au 31/12/2011, près de 99% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours (cf. note 3.19 des annexes aux comptes consolidés – chapitre 20.2.1)

Risque pays :

Ce risque est limité. En 2011, le Groupe a réalisé 77% de son chiffre d'affaires consolidé en France et 89% dans la zone euro.

Chiffre d'affaires récurrent :

Le poids du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total (70% du chiffre d'affaires total en 2011) assure une stabilité des ressources financières.



Risque lié aux fournisseurs

Impacts

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société.

La société n'est pas dépendante à l'égard de partenaires stratégiques

Gestion du risque

Les produits commercialisés par la société sont tous développés en interne. Elle limite l'achat de composants en OEM (Original Equipment Manufacturer).

Ainsi, après avoir développé de manière commune un logiciel de sécurité applicative avec la société Seeker Security Ltd dans le cadre d'un partenariat technologique, la société a souhaité en mars 2012 faire l'acquisition de la société Seeker Security Ltd afin de détenir 100% des droits de propriété intellectuelle du logiciel développé.

4.2 Risques financiers

Pour l'exposition aux risques de change, de taux ou de crédit, nous invitons le lecteur à se reporter également à la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2011 (Chapitre 20).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Impacts

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe dispose au 31/12/2011 d'une trésorerie retraitée des avances consenties à sa mère et ses participations de 4.3 M€ (dont 2.3 M€ sont immédiatement disponibles) et n'a pas d'emprunt bancaire.

Gestion du risque

Le Groupe dispose d'une trésorerie suffisante pour financer son activité.

En complément, le lecteur peut également se reporter à la note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2011.

Risque de change

Le risque de change se distingue en trois types de risque :

- le risque de change « opérationnel »,
- le risque de change « financier ». La société n'est pas concernée par ce type de risque.
- le risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères.

Risque de change opérationnel

Impacts

Les filiales de QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale (GBP, USD) et supportent les coûts également exprimés en monnaie locale.

En 2011, 6% seulement du chiffre d'affaires de QUOTIUM TECHNOLOGIES est réalisé en dehors de la zone euro.

Le risque de change encouru par la société porte donc principalement sur des flux intragroupe ponctuels et non récurrents réalisés en GBP ou en USD. Ces opérations sont réalisées avec la société mère qui en conséquence supporte le risque de change.

Gestion du risque

Si l'export en dehors de la zone euro devait se développer la société mettrait en œuvre les outils adaptés de couverture du risque de change.

Aujourd'hui les flux ne sont pas suffisants pour avoir un impact significatif.

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères

Impacts

La conversion en euros des comptes des filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp. a un impact non matériel dans le poste réserves de conversion des comptes consolidés (-18 K€ en 2011 et -19 K€ en 2010).

Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions ni d'actions d'autocontrôle.

4.3 Risques juridiques

Risques fiscaux

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES peut faire l'objet en France de contrôles sociaux et fiscaux.

Litiges

Les provisions pour risques à fin 2011, évaluées en fonction de l'évaluation du risque encouru, concernent des litiges prud'homaux en cours et ont été provisionnés pour 25 K€.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle

La protection des droits de propriété détenus sur la technologie développée par Quotium Technologies est un des enjeux essentiels pour le Groupe. Quotium Technologies essaie, dans la mesure du possible de déposer des brevets pour protéger les programmes développés.



La protection des droits de propriété du Groupe repose notamment sur le respect des lois relatives aux droits d'auteur, aux licences de logiciels et aux marques commerciales. Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe et aux Etats-Unis. Les codes sources des logiciels sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP).

Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Afin de se prémunir ou au moins de lutter contre le risque de piratage, Quotium Technologies individualise toute licence livrée par une clé d'activation unique.

4.4 Risques liés à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux.

4.5 Autres risques

Risque sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Risque lié à la concurrence

La concurrence constitue un risque pour le Groupe ne pas atteindre ses objectifs de croissance.

La stratégie de Quotium Technologies consiste à se positionner sur une niche de marché en complément des logiciels des grands acteurs (HP, IBM...) et non en concurrence directe par rapport à eux.

Sa performance technologique est reconnue par des organismes de référence qui qualifie ses produits d'innovants.

4.6 Assurances, prévention et couverture des risques

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a choisi de transférer la couverture de ses risques à des compagnies d'assurance notoirement solvables. Les polices d'assurance suivantes ont été souscrites en fonction de son activité ou de la réglementation en vigueur:

- Multirisque immeuble pour ses locaux, dont elle est locataire. La société bénéficie de l'ensemble des mesures de prévention des risques mises en place par la société propriétaire de l'immeuble.
- Multirisque bureau pour les dommages aux biens
- Perte d'Exploitation
- Responsabilité Civile
- Mandataires sociaux
- Assistance pour la protection de ses salariés en déplacement à l'étranger.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et compagnies d'assurances afin de prendre en compte les mutations du groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.



L'ensemble du personnel bénéficie d'une couverture mutuelle et prévoyance supérieure aux plannings prévus par la convention SYNTEC et d'une assurance « frais de santé » dont 55 % de la cotisation est prise en charge par l'entreprise.

La société se conforme à toutes les obligations légales et conventionnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention incendie. L'aménagement des postes de travail est soumis régulièrement au médecin du travail qui est invité à visiter les locaux. La société, depuis son origine, n'a jamais eu à déplorer d'accident du travail. Elle actualise régulièrement son évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs dans un Document Unique et adapte son programme de prévention. La société diffuse sur son Intranet toute information utile liée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

Le budget global de ces assurances s'est élevé à environ 12 K€ en 2011.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale et Nom Commercial

Dénomination sociale : « QUOTIUM TECHNOLOGIES » depuis le 31 juillet 2006, précédemment la dénomination sociale était « Ingénierie, Communication Informatique », sigle ICOM Informatique.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La société est enregistrée au Tribunal de Commerce de Nanterre, département des Hauts de Seine (92)

Registre du commerce et des sociétés

NANTERRE B 322 548 355 - SIREN 322548355 00062 - Code N.A.F (APE) 5829C

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

Date de création : 28 août 1981

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit du 15.09.1981 au 14.09.2041.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées

Siège social

84-88 Bd de la Mission Marchand
F 92411 Courbevoie Cedex

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par le nouveau code du Commerce et le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.



Disponibilité des documents comptables et juridiques

Les documents comptables et juridiques sont disponibles au siège social :

QUOTIUM TECHNOLOGIES

84-88 Bd de la Mission Marchand

F 92411 Courbevoie Cedex

Tél. : 33 (0) 1 49 04 70 00

5.1.5 Événements importants dans le déroulement des activités

2005 Acceptation par le Tribunal de Commerce de Créteil du plan de continuation présenté par la société TECHNOLOGIES pour la société ICOM INFORMATIQUE.

2006 A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2006: **fusion absorption de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par **ICOM INFORMATIQUE**, se traduisant par une augmentation de capital de 326400 € et un **changement de dénomination sociale : QUOTIUM TECHNOLOGIES**.

2007 A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007 : **fusion absorption de la société TECHNOLOGIES SOFTWARE**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par QUOTIUM TECHNOLOGIES, se traduisant notamment par une augmentation de capital de 1 375 876,80 €.

2009 **Sortie du plan de continuation en janvier 2009:**

En janvier 2009, Quotium Technologies a réglé la quatrième et dernière échéance du plan de continuation, accepté par le Tribunal de Commerce de Créteil, lors de la reprise de la société Icom Informatique en juin 2005. Le mandataire judiciaire a émis son rapport d'achèvement du plan de continuation en mars 2009. Les mises à jour légales ont été effectuées auprès du RCS.

Rachat du fonds de commerce Hi-Stor Technologies :

Dans le cadre de sa croissance externe, Quotium Technologies **a repris l'activité logicielle de la société Hi-Stor Technologies** par décision du Tribunal de Commerce du 17 novembre 2009.

Par cette acquisition, Quotium Technologies a souhaité élargir son expertise au domaine de la sécurité des données. L'activité de la société Hi-Stor Technologies lui permet d'être présent dans le domaine du stockage et de l'archivage, de bénéficier du savoir-faire de ses équipes et de la notoriété de ses produits, notamment celle de la solution Storsentry, tant en France qu'à l'international.

Prise de participation en mars 2009, de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans le capital de la société **Seeker Security Ltd** (ex-Hacktics) de l'ordre de 6%.

2010 **Création de la filiale Quotium Corp aux Etats-Unis, détenue à 100% par QUOTIUM TECHNOLOGIES**

2012 **Signature d'un contrat en date du 7 mars 2012** entre Quotium Technologies et tous les actionnaires de la société de droit israélien Seeker Security Ltd (ex-Hacktics) en vue de **l'acquisition de 100% du capital de la société Seeker Security Ltd** sous conditions suspensives à réaliser avant le 17/07/2012.

5.2 Investissements

5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice

Il n'y a pas eu d'investissements significatifs réalisés au cours de l'exercice clos le 31/12/2011.

5.2.2 Investissements en cours

Il n'y a pas d'investissements en cours.

5.2.3 Investissements futurs (engagements pris)

Dans le cadre du protocole signé le 7 mars 2012, QUOTIUM TECHNOLOGIES a proposé aux actionnaires de la société de droit israélien dénommée SEEKER SECURITY Ltd d'acquérir la totalité de leurs actions composant l'intégralité du capital et des droits de vote de cette société. Ces actionnaires ont alors accepté de souscrire des Obligations Remboursables en Actions (ORA) émises par QUOTIUM TECHNOLOGIES et de libérer leur souscription par compensation avec leur créance représentative du prix de vente de leurs actions SEEKER SECURITY Ltd.

Le 17/07/2012, en contrepartie de la cession de 100% de leurs actions, les actionnaires de la société Seeker Security Ltd recevront :

:

- 390 516 obligations, qui seront remboursables en actions le 01/01/2014. Ces ORA représenteront 23.62% du capital de Quotium Technologies.
- 181 563 obligations attribuées exclusivement aux 3 fondateurs de la société Seeker Security représentant 3.3 % du capital de Quotium Technologies pour chacun d'eux, qui seront remboursables en actions, sous réserve d'objectifs à atteindre selon un calendrier défini dans le protocole d'accord.

A l'issue de l'opération, si l'ensemble des conditions venaient à être vérifiées, les actionnaires de la société Seeker Security détiendront 31.19% du capital de Quotium Technologies.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Activités, produits et services

Le métier de QUOTIUM TECHNOLOGIES

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels, spécialisé dans le développement de solutions logicielles innovantes pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications métiers tout au long de leur cycle de vie.

Ses solutions s'adressent aux Directions Informatiques des grandes et moyennes entreprises.

QUOTIUM TECHNOLOGIES assure la conception, le développement et la maintenance de ses logiciels.

Son offre répond aux problématiques stratégiques des entreprises d'optimisation des ressources et de satisfaction des directions métiers pour lesquelles la criticité des systèmes d'information devient croissante.

Sa stratégie de développement

Près de la moitié des effectifs de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont dédiés à la R&D. L'innovation est donc un axe principal de la stratégie de développement de la société. Les travaux de R&D de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont éligibles au crédit d'impôt recherche.

Le montant du crédit d'impôt recherche dont la société a bénéficié au cours de l'exercice est le suivant:

En K€	2011
% dépenses déclarées au titre du CIR/total des dépenses de R&D	62%
Crédit d'impôt recherche	286

L'information relative au crédit d'impôt recherche des trois dernières années est disponible au chapitre 11 du présent document.

QUOTIUM TECHNOLOGIES bénéficie des investissements considérables en recherche & développement déjà réalisés par :

- La société **CYRANO SA** dans le domaine du test de performance et du monitoring. En 2000 Cyrano SA créait OpenSta, logiciel de test de charges très largement utilisé aujourd'hui dans le monde. QUOTIUM TECHNOLOGIES a repris les actifs technologiques de Cyrano SA ainsi que ses équipes de développement.
- La société **ICOM INFORMATIQUE SA** spécialisée dans les technologies de communication et d'échange d'informations entre plateformes hétérogènes. En Juillet 2006, Icom fusionnait avec QUOTIUM TECHNOLOGIES.
- La société **HI-STOR TECHNOLOGIES**, reprise en novembre 2009, spécialisée dans les logiciels capables d'assurer l'intégrité et la pérennité des données.
- Le Groupe **TECHNOLOGIES**, son actionnaire de référence dans les solutions de gestion de performance applicative. Spécialisé dans le logiciel système, le groupe TECHNOLOGIES a introduit en Europe les produits de la plupart des grands acteurs de ce marché. Au début des années 1990, TECHNOLOGIES créait NSN, le premier logiciel de mapping et de gestion d'actifs.
- La société **SEEKER SECURITY LTD**, avec laquelle Quotium Technologies a mis en œuvre depuis 2008 un partenariat technologique dans le cadre d'un programme Eureka pour le développement d'un logiciel de sécurité des applications web. Cette société israélienne d'une vingtaine de personnes, créée par des experts de la sécurité applicative, est totalement orientée vers la R&D.

L'offre produits

QUOTIUM TECHNOLOGIES a développé et commercialise principalement les logiciels suivants, qui se placent au cœur de l'activité métier et de la performance des entreprises et des administrations :



Test de charge et performance des applications – QTest

Garantir que les applications répondront aux objectifs de performance avant leur déploiement est une préoccupation majeure des DSI. Une mauvaise analyse de ce que donnera l'application en production peut entraîner des problèmes de performance coûteux ou encore générer des dépenses inutiles.

Aussi un outil de test de charge qui permette de prendre rapidement les bonnes décisions, d'accélérer le déploiement des applications critiques et de justifier les coûts est primordial.

QTest est capable de simuler dix à plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs virtuels, exécutant différents processus métier afin de simuler les conditions de production auxquelles sera confrontée une application après son déploiement.

Disponibilité et performance des applications en production - Applimanager

Applimanager répond aux besoins de surveillance et de gestion de la performance des applications.

Applimanager permet de mesurer directement la qualité du service rendu à l'utilisateur (disponibilité de l'application, temps de réponse) et de détecter les problèmes au niveau de l'applicatif et de l'infrastructure qui pénalisent le bon fonctionnement de l'application.

Applimanager permet également de corriger de façon préventive les problèmes applicatifs et d'infrastructure qui pourraient détériorer la qualité du service rendu à l'utilisateur final.

Pérennité des données archivées sur bande magnétique - StorSentry

Avec la croissance exponentielle du volume des données, la capacité des centres informatiques à sauvegarder, protéger et rendre accessible l'information est devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les organisations.

La solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bande magnétique.

StorSentry permet d'anticiper les problèmes de dysfonctionnement de l'infrastructure hardware et logiciel.

Un tableau de bord identifie en temps réel les erreurs, des alarmes sont déclenchées en fonction de seuils définis. Des recommandations d'action sont générées en fonction de la politique de gestion des risques définie. Un reporting personnalisé donne un suivi continu des systèmes mis en place.

L'historique de fonctionnement des unités de stockage obtenu apporte une information indispensable pour une bonne gestion de capacité de l'infrastructure.

Sécurité des applications web – Seeker

Le développement rapide des applications web et des interfaces web aux applications existantes fragilise les systèmes informatiques. Ces applications, vulnérables aux attaques, peuvent en effet être un moyen d'accès dans les systèmes d'information des entreprises. Selon le Gartner Group, 75% des attaques des systèmes informatiques utilisent aujourd'hui les vulnérabilités offertes par les applications Web.

Pour être efficace, la sécurité des applications Web doit être intégrée à la gestion de la Qualité et être prise en compte dès la phase de développement.

La problématique se situe au niveau de la qualité du code source de l'application, auquel des corrections doivent être apportées pour sécuriser l'application.



Avec sa technologie innovante, basée sur une étude comportementale de l'application, Seeker effectue une recherche ciblée des vulnérabilités les plus complexes.

Seeker met en œuvre des processus automatisés et évolutifs pour détecter les vulnérabilités, localiser et afficher les zones sensibles du code source, et indiquer les corrections à apporter.

Solution d'entreprise, Seeker s'adresse aux développeurs, au contrôle qualité et aux professionnels de la sécurité.

Les autres produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

Monitoring - Qmonitor

QUOTIUM Monitor est un logiciel de monitoring de performance. Qmonitor collecte et affiche en temps réel l'intégralité des métriques de performance du réseau, des serveurs d'applications, des serveurs Web et des bases de données.

Ces informations sur l'intégralité du fonctionnement de chaque composant (hardware ou software) concerné sont présentées sous forme de tableaux et de graphes.

Optimisation de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench

QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench est un logiciel d'analyse des transactions SQL permettant aux administrateurs de base de données, aux ingénieurs qualité et aux développeurs de diagnostiquer les causes de non performances de transactions SQL.

Performance des serveurs de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Production

QUOTIUM TECHNOLOGIES Production analyse les performances et détecte les anomalies des serveurs de base de données en temps réel.

QUOTIUM TECHNOLOGIES Production permet de surveiller 24/24 les activités d'un grand nombre de serveurs de base de données, et décèle en temps réel, les transactions qui dépassent les limites des attentes des clients.

Communication Web to Host – WMA

Avec WMA, les développeurs accèdent aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex à partir d'un serveur web (Web-to-Host)

Communication PC to Host – Wincom

Ce logiciel d'émulation s'exécute sur le poste utilisateur pour la connexion aux mainframes en mode PC-to-Host.

Avec Wincom, on accède localement aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex.

Logiciel de gestion des tables de données - SPITAB+

SPITAB+ a été conçu pour permettre la manipulation et la gestion des tables relationnelles. En effet, toutes les applications informatiques ont à gérer un certain nombre de tables externes : paramètres, messages d'erreurs, cours des devises. Commercialisé depuis 1980, le logiciel SPITAB connaît un grand succès en France comme à l'étranger. L'expérience acquise avec plusieurs centaines d'installations a permis les améliorations de la version actuelle: plus riche, plus fiable, plus performante.

Logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel - SPIRIT

SPIRIT est un moteur de recherche en langage naturel, faisant appel aux techniques les plus poussées d'analyse sémantique. SPIRIT est utilisé dans la plupart des domaines d'activité, tels que les banques, les assurances, l'industrie aéronautique, nucléaire, la communication, l'administration etc. SPIRIT répond ainsi aux projets Intranet, GED, Portail, Veille, Knowledge management, Travail collaboratif, Internet, e-business...

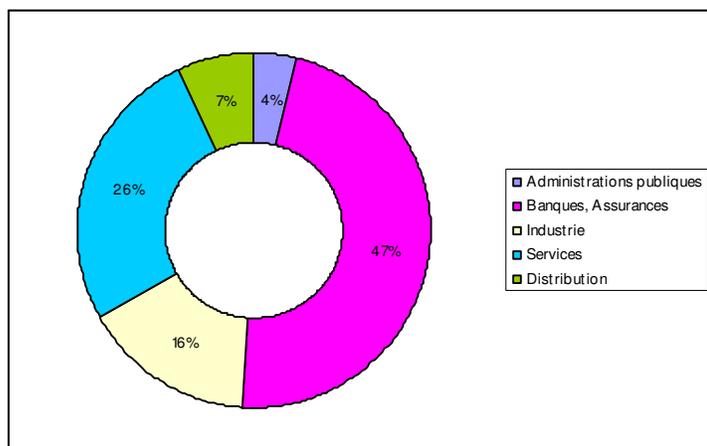
6.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite

QUOTIUM TECHNOLOGIES a annoncé en 2011, la commercialisation de son logiciel Seeker, solution de sécurité des applications web.

6.2 Principaux marchés

La ventilation des revenus du Groupe par nature (chiffre d'affaires licences/maintenance) et par zone géographique est présentée respectivement dans les notes 3.11 et 3.15 des annexes aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.

Répartition du Chiffre d'Affaires Groupe 2011 par secteur d'activité



Cette ventilation par secteur d'activité figure, pour les exercices antérieurs à n-1, dans les documents de référence incorporés par référence au présent document (voir page 1).

Il n'y a pas eu d'évolution significative de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité au cours des trois derniers exercices.

Le marché

Quotium Technologies est un acteur du marché de l'édition de logiciels, positionné sur une niche de marché et notamment :

- la gestion des applications métiers,
- la sécurité des applications Web.

Selon l'enquête Syntec Numérique –IDC de Septembre 2011, la croissance du secteur de l'édition de logiciels en France a été la suivante depuis 3 ans :

Période	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Perspective 2011/2012
Croissance de l'activité - Edition de logiciels	-2.5%	+2.5%	+3.8%	+1%

Selon le cabinet Forrester (Global Tech Market Outlook For 2012 and 2013, du 6 janvier 2012), le marché mondial du logiciel s'élève à 434 Md\$ en 2012, en croissance de 5.3% par rapport à 2011.

Au sein de ce marché, le chiffre d'affaires mondial de l'évaluation des vulnérabilités informatiques présente des perspectives de croissance supérieure. Ainsi selon IDC, le potentiel de croissance est de 9.7% entre 2010 et 2015, avec une valeur projetée de 1.2 Md\$ en 2015.

A ce jour, les parts de marché du Groupe sur ces marchés de la sécurité informatique sont non significatives.

La gestion des applications métier

La structuration des entreprises en processus métier leur permet d'optimiser le fonctionnement des applications qui influent directement sur les résultats de l'entreprise. Le besoin de logiciels et de services dans ce domaine représente un marché en forte croissance.

Un Processus Métier (Business Process) désigne différentes activités de l'entreprise reliées les unes aux autres pour atteindre un objectif. La modélisation en Processus Métiers est une démarche de l'entreprise. Elle implique de structurer l'informatique sur les besoins métiers de l'entreprise.

Les Processus Métier intègrent les applications existantes, les ERP, et de nouvelles applications développées en fonction des demandes des responsables métiers.

La gestion de l'activité de l'entreprise par ces Processus Métiers opérationnels apporte une vision tout à fait différente de celle proposée par la seule informatique. Une place prépondérante est accordée aux utilisateurs finaux. L'informatique doit être à l'écoute et s'adapter aux besoins des utilisateurs finaux.

L'intégration des applications au sein de Processus Métiers de l'entreprise représente aujourd'hui plus de 30% du budget des services informatiques des grands groupes. L'informatique n'est plus un simple centre de coûts, elle doit rendre des comptes et s'inscrire dans une démarche globale d'entreprise.

La sécurité des applications web

L'activité des entreprises et administrations repose de plus en plus sur les technologies et applications Web. Leur facilité de mise en œuvre et de déploiement les a rendues omniprésentes et incontournables, qu'il s'agisse de sites de commerce en ligne, d'applications Intranet ou Extranet, ou de services Internet offerts ou utilisés par les entreprises. Les nouvelles applications sont aujourd'hui presque systématiquement développées avec des technologies Web, et les anciennes applications sont souvent adaptées pour être accessibles via un navigateur Web.

Des données critiques pour les entreprises et au regard de la loi sont désormais gérées par des applications Web. Or, des vols de données sensibles, des intrusions sur des sites Web ou des incidents liés à la disponibilité des applications Web font la une de l'actualité. Des enquêtes menées par des cabinets d'experts indiquent qu'une grande majorité des sites Web sont vulnérables à des attaques. En outre, les applications Web sont désormais la cible privilégiée des piratages. Le Gartner Group estime que 75% des attaques ciblent désormais les applications.

Des sondages réalisés aux Etats-Unis suggèrent que plus de 60 % des clients envisagent de ne plus traiter avec une entreprise en cas de menace sur leurs données personnelles suite à une attaque informatique. L'actualité a montré récemment l'impact que peut avoir l'indisponibilité d'un site de commerce en ligne. On imagine donc aisément les éventuelles conséquences (financières, respect de la loi, impact sur l'image, etc.) si une application web n'est pas initialement conçue, développée, installée et exploitée de façon sécurisée.



La sécurité des applications Web doit être prise en compte dès la conception, durant le développement, lors de l'intégration et durant toute la vie de l'application. Elle doit faire partie intégrante de l'application, et non être ajoutée à la fin du cycle de développement. Au-delà de la conception et de l'implémentation, la sécurité d'une application Web doit en outre être testée et vérifiée avant la mise en production et lors de ses évolutions.

Quotium Technologies apporte une solution complète pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications tout au long de leur cycle de vie.

6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les activités ou le marché

Il n'existe pas au cours de l'exercice écoulé et jusqu'au dépôt du présent document de référence d'événement exceptionnel qui ait eu une influence spécifique sur le marché de l'entreprise.

6.4 Dépendance à l'égard de licences, contrats, procédé de fabrication

Comme explicité dans le « chapitre 5 : Analyse des risques », rubrique « risques liés à l'activité », il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou de procédés de fabrication.



Actifs nécessaires à l'exploitation

En tant qu'éditeur de logiciels, QUOTIUM TECHNOLOGIES est seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise, elle détient tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les bureaux du siège social sont loués.

6.5 Concurrence et positionnement de l'émetteur

Quotium Technologies propose à ses clients une solution complète. De grands acteurs essentiellement américains agissent également sur ces marchés.

Sur le marché de la gestion de la performance, les principaux intervenants sont IBM, CA Technologies, Compuware, Quest Software, HP, OpTier et Opnet Technologies. Ils sont classés par Gartner dans son « Magic Quadrant for Application Performance Monitoring » du 19 septembre 2011 comme les leaders du marché.

Sur le marché de la sécurité des applications Web, les deux leaders sont IBM et HP.

Outre son expertise technologique, la taille de Quotium Technologies est un véritable atout et lui permet de se distinguer par sa capacité à innover et d'être à l'écoute des besoins de ses clients.

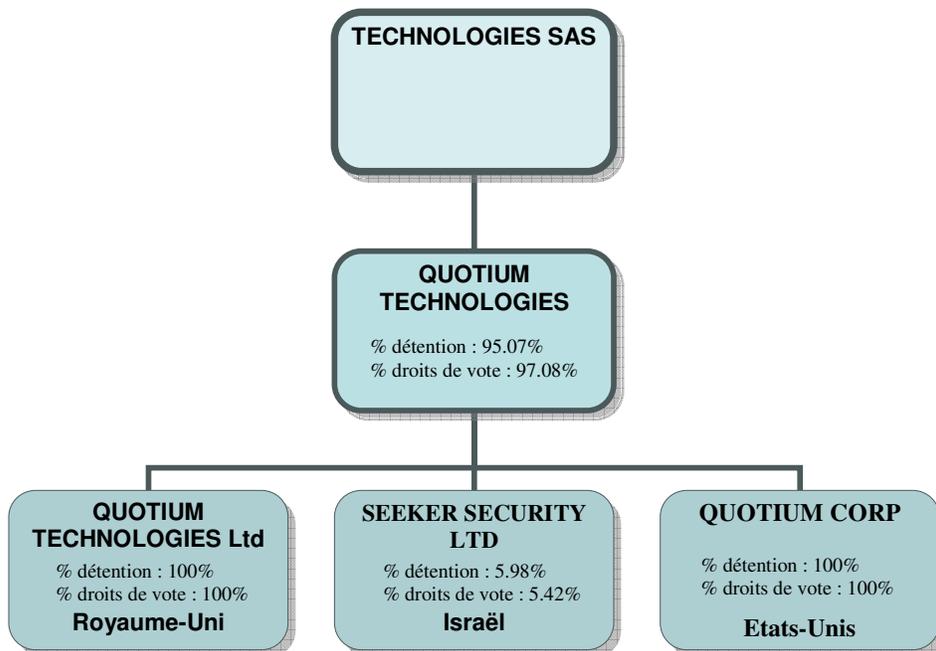
La compétitivité de la société repose sur :

- son investissement significatif en R&D,
- son excellence technologique, soulignée par un label Eureka,
- son expertise clients avec un parc installé auprès de 200 grands comptes,
- sa disponibilité.

Le caractère innovant de nos produits est reconnu par les grands analystes nord-américains, dont Gartner, qui a placé notre logiciel de sécurité applicative dans son « Magic Quadrant for Dynamics Application Security Testing » paru en décembre 2011 et a positionné la société comme un acteur visionnaire.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Place de l'émetteur dans le groupe dont il fait partie



Au 31 décembre 2011, la société TECHNOLOGIES détient 95,07% du capital et 97,08 % des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Au 31 décembre 2011, QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 100% du capital et des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited et de QUOTIUM CORP. Ces deux sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis respectivement le 11/05/2006 et le 20/10/2010.

Au 31 décembre 2011, QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 5,98% du capital de la société SEEKER SECURITYLTD (ex-Hacktics Ltd) et 5,42% des droits de vote. La société n'est pas consolidée. La société a signé le 7 mars 2012 un protocole visant l'acquisition de 100% du capital de la société SEEKER SECURITY LTD.

7.2 Filiales importantes de l'émetteur

QUOTIUM TECHNOLOGIES est la maison mère du Groupe. Elle dirige et oriente les opérations du Groupe, réalise les activités de recherche & développement et la distribution des produits.

Sa filiale, QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited, intégrée globalement dans les comptes consolidés, distribue les produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES en Europe à l'exception de la France. Elle ne détient pas d'actif économique stratégique.

Sa filiale, QUOTIUM CORP, a pour activité la distribution des produits Quotium Technologies aux Etats-Unis.



8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Le Groupe Quotium Technologies détient en pleine propriété ses immobilisations corporelles, principalement constituées de matériels informatiques et mobiliers de bureau représentant une valeur brute de 397 K€ au 31 décembre 2011 (valeur nette de 83 K€).

La société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, d'autre part il n'existe pas de sûreté sur les immobilisations corporelles.

Investissement

La société n'a pas d'investissement faisant l'objet d'un engagement ferme ni de charge pesant sur un bien immobilier.

8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature environnemental pouvant influencer l'utilisation que la société fait de ses immobilisations corporelles.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

Vous trouverez ci-dessous le rapport de gestion au 31 décembre 2011 de la société Quotium Technologies.

Activité, résultats et situation financière

Evénements marquants

Intégration fiscale

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES fait partie depuis le 1er janvier 2010 du Groupe d'intégration fiscale constitué par la société Technologies SAS en application des articles 223A et suivants du CGI. Selon la convention fiscale établie entre les deux sociétés, chaque membre du groupe fiscal se place dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale. Au titre de l'exercice 2011, Quotium Technologies présente un résultat fiscal déficitaire et n'a donc pas constaté d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.

Avances conditionnées

QUOTIUM TECHNOLOGIES a reçu, à l'achèvement des travaux de développement d'un logiciel automatique de tests et de gestion de la sécurité des applications en mars 2011, 79 K€, correspondant au solde de l'aide à l'innovation présentée auprès d'OSEO en 2008. Le montant total de l'aide OSEO s'élève à 416 K€ au 31/12/2011, après le remboursement d'un minimum forfaitaire garanti de 3 K€.

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Crédit impôt recherche

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 286 K€ au titre de l'exercice 2011 et dont le remboursement sera demandé en début d'année 2012.

CRM

La société a mis en place en fin d'année 2011 un outil de gestion de la relation client, dont l'objectif est de permettre aux différents services (Marketing, Commercial, Administratif et Technique) de travailler de manière collaborative autour d'une vision client à 360°.

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis trois ans, Quotium Technologies a entrepris dans le cadre d'un projet international Eureka le développement d'une technologie nouvelle dans le domaine de la sécurité des applications. Ce projet a été conduit avec un partenaire israélien, la société Hacktics devenue Seeker Security Ltd. Ces travaux ont permis la mise sur le marché fin 2011 d'une solution logicielle dénommée Seeker.

Seeker permet de sécuriser les applications notamment en environnement Web. Cette solution a été reconnue comme une innovation technologique importante par les principaux analystes américains.

Par contrat en date du 7 Mars 2012 signé entre Quotium Technologies et tous les actionnaires de la société de droit israélien Seeker Security Ltd, Quotium Technologies a fait l'acquisition, sous conditions suspensives à réaliser avant le 15/06/2012, de 100% du capital de la société Seeker Security Ltd. En échange de l'acquisition de ces titres, Quotium Technologies émettra des obligations remboursables en actions.

La société Technologies SAS a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1 700 K€, à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 11 avril 2012.

Présentation des comptes annuels

Commentaires sur les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES

Les comptes annuels de Quotium Technologies S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 18 avril 2012.

Les comptes de la société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'élève à 13,4 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 1 261 890 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2011	2010
Dettes fournisseurs non échues	100%	100%
dont :		
- à 30 jours	100%	66%
- entre 30 jours et 45 jours		0%
- au-delà de 45 jours		34%
Dettes fournisseurs échues	0%	0%

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2011 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
Chiffre d'affaires (C.A.)	4 879	4 778
Résultat d'exploitation (REX)	(133)	220
<i>REX en % du C.A.</i>	<i>-3%</i>	<i>5%</i>
Résultat financier	(59)	(7)
Résultat exceptionnel	34	15
Résultat Net (R.N.)	128	228
<i>R.N. en % du C.A.</i>	<i>3%</i>	<i>5%</i>

Le chiffre d'affaires est généré par les redevances provenant des licences concédées sur les produits logiciels, ainsi que des revenus provenant des services de maintenance et des services de conseil et formation. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 est stable par rapport à celui de 2010. Il s'établit à 4.9 millions d'euros versus 4.8 millions d'euros pour l'exercice 2010.

en K€	2011	2010	Var. en K€
Produits logiciels	1 264	805	459
Services de maintenance, conseil	3 615	3 973	-358
Total	4 879	4 778	101

La baisse de nos revenus récurrents a été compensée par les ventes de logiciels de nos produits historiques et du produit StorSentry acquis en 2009.

La société accuse une perte d'exploitation de 133 K€ sur l'exercice 2011 résultant de deux éléments :

- la stagnation du chiffre d'affaires,
- l'augmentation des dépenses commerciales. Ainsi, le recrutement de collaborateurs commerciaux plus expérimentés a accru les charges de personnel de 102 K€ entre 2010 et 2011. Par ailleurs, la hausse des charges externes de 137 K€ est liée aux projets marketing menés au cours de l'année 2011.

Le résultat financier est négatif à - 59 K€ en raison principalement d'effets de change sur nos actifs financiers en devises.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2010 est de 34 K€ et résulte essentiellement d'une reprise de provision de 30 K€ relative à un litige, lors de l'acquisition du logiciel StorSentry, qui a été soldé à la clôture de l'exercice.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 128 K€ après constatation du crédit d'impôt recherche pour 286 K€. Le résultat net était de 228K€ au 31 décembre 2010, incluant un crédit d'impôt recherche de 82 K€.

Activités des filiales

Les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. La maison mère QUOTIUM TECHNOLOGIES supporte l'essentiel des charges externes et charges de personnel du groupe liées à la recherche et au développement. Les filiales ont pour activité la distribution des produits logiciels et la fourniture de services de maintenance de premier niveau et de services de conseil.

Quotium Technologies Ltd (Royaume-Uni)

En Grande-Bretagne, le chiffre d'affaires annuel s'établit à 287 K€ pour l'année 2011 traduisant un exercice particulièrement difficile avec une baisse de 30% du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci s'explique principalement par une diminution du volume des affaires signées. Quotium Technologies Ltd termine l'exercice 2011 en perte de 140 K€.

Quotium Corp (Etats-Unis)

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires 2011 à 268 K€ est stable par rapport à l'exercice précédent. La filiale américaine a été créée en 2010 afin de saisir les opportunités de ce marché. Elles ont été plus rares en 2011 sauf en fin d'année. Le résultat net de l'exercice est négatif (-27 K€).

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2011, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1er janvier 2011.

Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de Quotium Technologies pour l'exercice 2011 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
Chiffre d'affaires (C.A.)	5 432	5 442
EBIT	-882	-641
EBITDA	268	534
<i>En % du C.A.</i>	<i>5%</i>	<i>10%</i>
Résultat net	-516	-342

Le chiffre d'affaires consolidé annuel 2011 à 5.4 M€ est stable par rapport à l'exercice précédent. Il présente toutefois des résultats contrastés par pays :

- stabilité du chiffre d'affaires en France et aux Etats-Unis,
- baisse de 30% en Grande-Bretagne.

L'EBITDA, en pourcentage du chiffre d'affaires, subit une baisse de 5 points entre 2011 et 2010. Il est impacté par l'augmentation des charges de personnel de 199 K€ entre 2011 et 2010 liée au recrutement de profils commerciaux plus expérimentés et par la hausse des autres frais de 238 K€ résultant d'actions commerciales et marketing ciblées.

L'état de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres consolidés s'établissent à 4 M€ versus 4,5 M€ au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, la société n'a pas d'emprunt bancaire. Elle dispose d'une aide de l'OSEO de 0,4 M€ (sous forme d'avance remboursable) pour ses projets de développement technique européen.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 2,3 M€ en augmentation de 0,5 M€ par rapport au 31 décembre 2010 en raison principalement d'un bon niveau de recouvrement clients en fin d'année 2011.

Perspectives 2012

Les objectifs du Groupe pour l'année 2012 s'inscrivent dans la continuité des directions stratégiques prises en 2011 :

- rétablir la rentabilité

L'année 2011 a été marquée par les pertes d'exploitation des sociétés du Groupe Quotium Technologies. La société QUOTIUM TECHNOLOGIES a été amenée à revoir son organisation et à envisager la suppression de certains postes.

Les coûts d'exploitation, non liés directement à l'activité, ont fait l'objet d'une analyse attentive. Dans la continuité de l'exercice 2011, le Groupe veillera au suivi des marges opérationnelles.

- poursuivre la politique de développement commercial avec une orientation internationale forte.
La société a détaché en début d'année 2012 une équipe commerciale aux Etats-Unis pour y développer notre filiale. Le marché américain présente de réelles perspectives de croissance pour nos produits. Par ailleurs, la société continue ses actions auprès des grands analystes nord-américains (Forrester, Gartner) pour mettre en avant la valeur apportée par la technologie de Quotium. Ainsi, notre produit de sécurité applicative est entré dans le « Magic Quadrant for Dynamic Application Security Testing » en décembre 2011.

Situation de la société à la date du présent rapport et évolutions récentes

Aucun évènement majeur n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2011 à l'exception du contrat signé entre Quotium Technologies et les actionnaires de la société Seeker Security Ltd qui est visé au paragraphe 1 du présent document.

Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2011			Exercice 2010
	Frais de recherche comptabilisés en charges*	Frais de développement immobilisés au cours de l'exercice (comptes consolidés)	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel et sous-traitance)	1 499	39	1 538	1 755
<i>En % du CA consolidé</i>	<i>28%</i>	<i>1%</i>	<i>28%</i>	<i>32%</i>
Effectif moyen	17	0,5	17,5	20
<i>En % de l'effectif global (France+Grande-Bretagne)</i>	<i>49%</i>	<i>1%</i>	<i>50%</i>	<i>54%</i>

* Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et sont composés des charges de personnel associées au développement de logiciels dont la faisabilité technique n'a pas encore été démontrée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Groupe a apporté de nouvelles fonctionnalités aux produits existants et a finalisé le développement de son logiciel de sécurité applicative.

Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt et risque de change) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.19).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 127 749.31 € pour QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 818 571.11 €.

Informations juridiques

Les dirigeants

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, Président Directeur Général.
- **Madame Maryse BLANCARD**, administrateur
- **Monsieur Frédéric GROUVEL**, administrateur
- **Monsieur Albert ALCABAS**, administrateur indépendant, membre du comité d'audit.

Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014).

Mandats et fonctions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

- Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES,
- Président de Technologies SAS
- Président de Equity Consulting SAS
- Président de Quotium Technologies Inc.
- Président de Quotium Technologies Ltd
- Président de Quotium Corp (depuis le 20/10/2010)

- Gérant de Carlogy SARL
- Co-gérant d'Artistic Records SARL
- Gérant de Holditec SARL

- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion (depuis le 19/04/2010)

Mme Maryse BLANCARD

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES

M. Frédéric GROUVEL

- Associé-gérant de la SCI H2J,
- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES,

M. Albert ALCABAS

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES

Rémunérations et avantages

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération ou avantage, sous quelque forme que ce soit, de la part de QUOTIUM TECHNOLOGIES, de ses filiales ou de la part de la société qui la contrôle.

Une résolution, visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 30/06/2011. Ils n'ont pas été versés à ce jour.

Titres de la société

Information sur l'actionnariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, CACEIS Corporate Trust, font ressortir qu'au 31 décembre 2011, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

Actionnaires	AU 31 DECEMBRE 2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 199 727	95,07%	97,08%
Autres actionnariat au nominatif	9 934	0,79%	0,80%
Actionnariat au porteur	52 229	4,14%	2,11%
TOTAL	1 261 890	100%	100%

Il est rappelé que les actions inscrites au nominatif disposent d'un droit de vote double.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Aucune transaction n'a été réalisée, par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées, sur les titres de la société.

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2011, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.

Les actionnaires se sont prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du C. Commerce, l'Assemblée doit, tous les 3 ans, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail.

Acquisitions par la Société de ses propres actions

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 126 189 actions)	30/06/2011	30/12/2012	Aucune à ce jour	Montant maximal du programme : 1 261 890 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Pour rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 30/06/2011 a autorisé le Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ce programme n'a pas été mis en œuvre entre le 30/06/2011 et la clôture de l'exercice.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionnariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour. Toutefois, un pacte d'actionnaires est susceptible d'être mis en place dans le cadre du contrat signé entre Quotium Technologies et les actionnaires de la société Seeker Security Ltd (cf. paragraphe 1 du présent document).

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

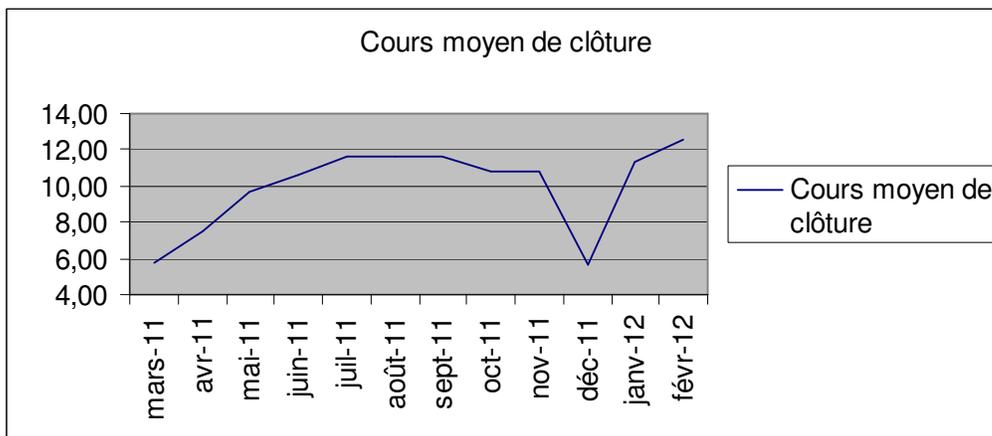
La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et règlementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

Evolution des cours de l'action entre le 1^{er} avril 2011 et le 29 février 2012

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres Quotium Technologies échangés par séance est peu significatif.



(Source : NYSE Euronext)

Le flottant étant peu important (4,14% du capital), le cours de bourse est susceptible d'importantes fluctuations en fonction des transactions réalisées.

Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquès du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.



Conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce (concerne QUOTIUM TECHNOLOGIES)

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie

Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, vos Commissaires aux Comptes vous donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

Le Conseil d'Administration du 5/08/2005 a autorisé la conclusion d'un bail commercial, avec la société TECHNOLOGIES, pour une durée de 9 ans, pour les locaux situés à Courbevoie (92411) – 84/88 boulevard de la Mission Marchand.

Le montant facturé en 2011 au titre de ce bail est de 381 426 €. Le montant des dépôts de garantie s'élève à 63 502 euros au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration du 5 août 2005 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services dans les domaines comptables, administratifs et services généraux avec la société TECHNOLOGIES. Un avenant N°3 à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2009. Le montant facturé en 2011 au titre de cette convention, identique à celui de 2010, s'élève à 230 000 €.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'une convention avec la société TECHNOLOGIES. La prestation porte sur l'assistance dans la définition de la politique commerciale et stratégique de la société Quotium Technologies. Un avenant N°2 à cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2009. Le montant facturé en 2011 au titre de cette convention, identique à celui de 2010, s'élève à 220 000 €.

Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES par Quotium Technologies Ltd. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 53 852 € au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et Quotium Corp afin de promouvoir la distribution du produit Stor Sentry sur le marché américain. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 181 297 € au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil a autorisé le 21 juillet 2010 la conclusion d'un contrat de prêt entre la société Quotium Technologies et Technologies SAS et un avenant à ce contrat le 21 juillet 2011. Ainsi, la société Quotium Technologies a consenti un prêt d'un 1 700 000 € à la société Technologies, portant intérêts à hauteur de 1.5% l'an. Au titre de 2011, les intérêts se sont élevés à 18 428 €.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Le Conseil d'administration du 21 juillet 2011 a autorisé l'octroi par QUOTIUM TECHNOLOGIES d'un prêt complémentaire de 700 000 € à sa société mère, Technologies SAS.

Informations non financières, sociales et environnementales

Conséquences environnementales de l'activité de la société

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéa 5, L.225-102-2 et R.225-105 du Code de commerce, il est rappelé que les sociétés du Groupe n'exploitent pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux. Néanmoins, dans le cadre d'un programme expérimental, il s'est engagé dans une démarche environnementale et responsable pour laquelle elle a obtenu en octobre 2011 la marque Envol. Cet engagement volontaire de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES traduit une véritable volonté de la Direction de s'inscrire dans une démarche environnementale et de fédérer ses collaborateurs autour de cet état d'esprit.

En 2011, nos principales actions ont porté sur la politique d'achats. Ces actions seront poursuivies en 2012.

Informations sociales

Les informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe sont reprises ci-dessous :

	2011	2010
Effectif total en fin de période	30	36
- dont temps partiel	0	0
- dont femmes	6	8
Masse salariale hors charges du Groupe (milliers d'euros)	2 333	2 146
Effectif intérimaire (en équivalent temps plein)	0,5	1
Dépenses d'intérim (en milliers d'euros)	19	43
Nombre de recrutements net en CDI	3	4
Nombre de recrutements en CDD	0	0
Nombre de départs (hors licenciements)	5	7
Nombre de licenciements	4	0
Nombre d'accidents du travail	0	0
Dépenses formation - au-delà de la contribution légale (en milliers d'euros)	33	4
Nombre d'heures de formation réalisées	90	166
Nombre de personnes handicapées	0	0
Existence de contrats d'intéressement	néant	néant

Organisation du travail et absentéisme

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an. Les cadres représentent près de 95% de l'effectif total.

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe Quotium Technologies est négligeable.

Sous-traitance

QUOTIUM TECHNOLOGIES a assez peu recours à la sous-traitance. Elle s'assure auprès de ses sous-traitants de leur respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional

La société essaie de nouer dans la mesure du possible des relations (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) avec les établissements d'enseignements supérieurs proches de son métier.

Par ailleurs, QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses filiales s'appuient dans le cadre de son développement international sur les réseaux proposés par les Chambres de Commerce locales.

Honoraires des commissaires aux comptes

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.18). Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Tableau de résultat des cinq derniers exercices de QUOTIUM TECHNOLOGIES

Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice (mois)	12 mois				
Capital Social	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024
Actions ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	4 879 065	4 777 582	4 656 917	5 078 513	5 275 064
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	137 801	404 987	494 868	1 330 026	1 828 723
Impôts sur les bénéfices	-287 130	-983	-125 982	-91 127	-101 120
Dotations amortissements et provisions	297 182	177 488	74 979	555 390	886 542
Résultat net	127 749	228 482	545 871	865 763	1 043 301
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	1	2
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	1	1
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	33	34	30	26	26
Masse salariale	2 208 251	2 115 147	1 737 859	1 621 141	1 397 704
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	988 234	978 824	847 048	753 192	657 480

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Juin 2012

Première résolution (*Approbation des comptes annuels*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport spécial du Président et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*). — Le bénéfice de l'exercice 2011 est de 127 749.21 €. L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 818 571.11 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (*Conventions des articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements réglementés visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions.

Cinquième résolution (*Pouvoirs*). — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Se reporter aux comptes de la société au chapitre 21.

Au jour de publication du présent document, la société n'a pas d'emprunt.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de recherche & développement

L'activité R&D a principalement porté en 2011 sur l'évolution de l'offre produits et notamment sur le logiciel SEEKER.

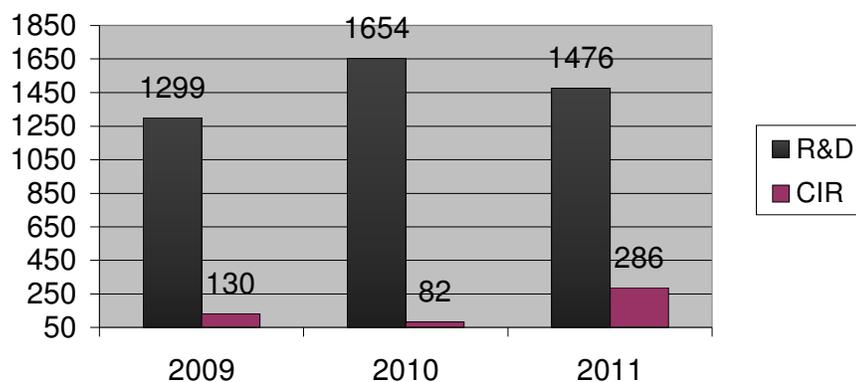
11.2 Coût des activités de recherche et développement

Evolution des investissements en R&D

Le département Recherche et Développement représentent près de 50% des effectifs pour un budget total de masse salariale de 1 476K€ en 2011.

En outre, la société a déclaré au titre de l'exercice 2011 d'un crédit d'impôt recherche (CIR) de 286 K€ dont le remboursement a été demandé en début d'année 2012.

Evolution des investissements Groupe et du CIR (en K€)



Focus comptable :

L'activité de développement, dont les coûts ne sont pas compris dans les frais de «Recherche & Développement», est portée en immobilisations conformément aux normes IFRS (voir l'annexe des comptes consolidés pour plus de détails). Les frais de recherche sont intégralement constatés en charges dans les comptes de l'entreprise.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'au document de référence

Evolutions récentes

Chiffre d'Affaires consolidé du premier trimestre 2012 de QUOTIUM TECHNOLOGIES

En milliers d'euros	2012	2011	VAR.11/10
Premier trimestre	1 812	1 144	58%

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2012 s'établit à 1 812 K€, en hausse de 58% par rapport à la même période 2011.

L'activité du 1^{er} trimestre 2012 a été marquée par la signature de projets exceptionnels sur nos produits historiques. Certaines affaires en cours relatives à nos nouveaux produits ont été décalées sur les prochains trimestres. Tous les efforts commerciaux sont mis en œuvre pour aboutir rapidement à la signature de ces affaires.

12.2 Évènements connus ou incertitudes pouvant influencer sur les perspectives de l'exercice en cours

Dans le cadre du protocole signé le 7 mars 2012, QUOTIUM TECHNOLOGIES a proposé aux actionnaires de la société de droit israélien dénommée SEEKER SECURITY Ltd d'acquérir la totalité de leurs actions composant l'intégralité du capital et des droits de vote de cette société. Ces actionnaires ont alors accepté de souscrire des Obligations Remboursables en Actions (ORA) émises par QUOTIUM et de libérer leur souscription par compensation avec leur créance représentative du prix de vente de leurs actions SEEKER SECURITY Ltd.

Le 17/07/2012, en contrepartie de la cession de 100% de leurs actions, les actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD recevront :

- 390 516 obligations, qui seront remboursables en actions le 01/01/2014. Ces ORA représenteront 23.62% du capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES.
- 181 563 obligations attribuées exclusivement aux 3 fondateurs de la société SEEKER SECURITY LTD représentant 3.3 % du capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour chacun d'eux, qui seront remboursables en actions si au moins 1 des 2 objectifs suivants relatifs au succès commercial du logiciel SEEKER est vérifié :
 - * **remboursement le 1/05/2015**, si entre le 01/10/2011 et le 31/12/2014 le Chiffre d'affaire de Vente de licences, location du logiciel SEEKER est supérieur à 5 000 000 €
- Ou si
 - les ventes de licences ont été réalisées auprès de 20 Grands comptes (entité économique réalisant un chiffre d'affaires supérieur 500 000 000 \$),



A défaut ,

***remboursement le 1/05/2016** si entre le 01/10/2011 et le 31/12/2015, le Chiffre d'affaires de Vente de licences, location du logiciel SEKER est supérieur à 5 000 000 €

Ou si

des ventes de licences ont été effectuées auprès de 20 Grands comptes.

Quotium Technologies peut, à sa seule initiative accélérer ce calendrier, notamment si les critères sont atteints au cours de la période.

A l'issue de l'opération, si l'ensemble des conditions venaient à être vérifiées, les actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD détiendront 31.19 % du capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les intérêts sur les obligations ne feront pas l'objet d'un versement en numéraire. Ils sont capitalisés au taux de 2 %. Les ORA intègrent le montant des intérêts.

Les salariés de SEEKER SECURITY LTD bénéficiaient d'un plan de Stock options au sein de leur société depuis le 22/02/2010. Afin de ne pas léser les salariés de la société SEEKER SECURITY LTD dans le cadre de cette opération, QUOTIUM TECHNOLOGIES s'est engagée à mettre en place dès 2012 un plan de Stock options au bénéfice de l'ensemble des salariés du groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son nouveau périmètre.

Deux actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD seront nommés au Conseil d'administration de la société dès le 17/07/2012.

A la date du présent rapport, l'émetteur n'a connaissance d'aucune incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a donné aucune prévision ou estimation de bénéfice ni dans le passé, ni dans le présent document.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Adresse professionnelle

Tous les membres du conseil d'administration et de direction générale peuvent être contactés au siège social de l'entreprise.

14.1 Membres des organes d'administration, de direction

Composition des organes d'administration

Ces informations figurent dans le rapport de gestion reproduit chapitre 9 du présent document.

Nom	Mandat	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours
Michel Tibérini	Président Directeur Général	13/06/2005	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.
Maryse Blancard	Administrateur	27/08/2007	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.
Frédéric Grouvel	Administrateur	6/06/2006	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.
Albert Alcabas	Administrateur	30/06/2010	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.
Alain de Mendonca	Administrateur	10/07/2006	M. Alain de MENDONCA a démissionné de ses fonctions en juillet 2011.

Evolution du Conseil d'Administration

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 7/03/2012 entre les sociétés Quotium Technologies et Seeker Security Ltd (présenté au chapitre 12.2), la société Technologies s'est engagée à voter en faveur de la désignation de deux administrateurs choisis parmi les candidats proposés par les actionnaires de la société Seeker Security Ltd ayant vendu leurs actions à Quotium Technologies.

Composition des organes de Direction

Président Directeur Général Monsieur Michel TIBERINI

M. TIBERINI est le seul mandataire social.

Directeur Financier Madame Geneviève LAURANS

Précision en matière de cumul de contrat de travail et du mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail chez Quotium Technologies et chez Technologies*	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel TIBERINI Président Directeur Général Date début de mandat : 13/06/2005 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON

* société « contrôlante »

14.1.1 Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration

Maryse Blancard est l'épouse de Michel Tibérini.

14.1.2 Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration

Michel Tibérini

Parcours

Diplômé en Sciences des Universités de Grenoble et de Toulouse, après un début de carrière chez IBM (1971-1977), il intègre la société PANSOPHIC en tant que Vice Président Europe du sud (1977-1983).

En 1984, il crée la société TECHNOLOGIES et introduit, sur le marché européen, les logiciels système des grands acteurs américains de ce marché.

Après être devenu en 1990, le premier distributeur indépendant de logiciels, Michel TIBERINI oriente la société vers la conception et l'édition de ses propres produits destinés aux environnements mainframe :

- logiciel de gestion des tables de données (SPITAB),
- logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel (SPIRIT),

Ces produits sont installés chez la plupart des grands comptes français.



A partir de 2000, Michel TIBERINI élargit les activités de son Groupe en reprenant les actifs technologiques et les équipes de développement de la société CYRANO, novatrice dans le domaine du test de performance et du monitoring.

En 2005, il prend le contrôle de la société ICOM INFORMATIQUE, cotée sur l'Eurolist, compartiment C (Code ISIN FR0010211615), spécialisée dans les TECHNOLOGIES de communication et d'échanges d'informations entre plateformes hétérogènes.

ICOM INFORMATIQUE a fusionné en juillet 2006 avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et en a pris la dénomination. A ce jour, elle est détenue à plus de 95% par la société TECHNOLOGIES SAS.

Michel TIBERINI est aujourd'hui à la tête d'un Groupe d'une cinquantaine de personnes. QUOTIUM TECHNOLOGIES s'adresse aux grands comptes français et propose des solutions de gestion de la qualité, de la performance et de la sécurité des applications métiers.

Le parcours de Michel TIBERINI a toujours été orienté vers les secteurs à forte composante technologique. Désormais, il poursuit cet objectif au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes internes de recherche et développement mais également en se rapprochant d'acteurs européens spécialistes et complémentaires des solutions proposées par QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Frédéric Grouvel

Diplômé de l'EPSCI (groupe ESSEC), après avoir assuré des postes de Directeur Commercial chez Sybase, Progress Software puis Cyrano, il devient Directeur général de cette entreprise. Il rejoint ensuite Silverstream en tant que Directeur Général. Après un passage en tant que Directeur Commercial de l'activité Réseaux et Télécoms de CS Communication et Systèmes, il a rejoint ensuite le Groupe British Telecom. Il est aujourd'hui membre du club *Objectif Reprise 2010*, qui permet la mutualisation de compétences et de réseaux pour reprendre des entreprises.

Maryse Blancard

Attachée de presse de formation, Maryse Blancard s'est ensuite orientée vers la communication financière. Elle a exercé de nombreux mandats d'administrateur dans diverses sociétés.

Albert Alcabas

Expert-comptable, Albert Alcabas a exercé les fonctions de Directeur Financier dans plusieurs sociétés d'envergure internationale. Il assure aujourd'hui des missions de conseil en fusions & acquisitions.

Alain De Mendonca

Diplômé de la Harvard Business School, après un passage chez Procter et Gamble puis chez McKinsey & Co, il fonde le Groupe Karavel-Promovacances leader français de la vente de voyage sur Internet avec un volume d'affaires de l'ordre de 330 M€ au 31/12/2009 pour un effectif de 700 personnes, dont il assure aujourd'hui la Direction Générale.

Geneviève Laurans

Geneviève Laurans est diplômée de l'E.M. Lyon et Expert Comptable. Après 5 ans d'audit chez Ernst & Young, et 10 ans en tant que Directeur Financier et du Contrôle de Gestion dans le groupe Thalès, elle prend la Direction Financière du Groupe TECHNOLOGIES en 1997 avec une expérience significative des sociétés d'éditions de logiciels et de services.

Elle apporte sa compétence financière au développement de nouvelles activités, accompagne la croissance organique du Groupe, et contribue à la mise en place de partenariats commerciaux et financiers.

14.1.3 Mandats au cours des 5 dernières années, mention mandats en cours à la date de publication du présent document

Les mandats exercés par les administrateurs au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

Président d'IPSYSTOLE (2004-2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES (2002-2006)

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SOFTWARE (23/12/2005 au 31/12/2007, date de fusion avec QUOTIUM TECHNOLOGIES)

Président de MELDOM Inc. – USA (jusqu'au 25/03/08)

Président de EUROESA - USA (jusqu'en 2007)

Gérant de MELDOM Production (dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine au profit de TECHNOLOGIES SAS le 29/11/07)

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans Delta Logiciels France SA (dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine au profit de MJS Associés le 29/11/2007)

Administrateur d'Artistic Tour SA (jusqu'au 30/11/2011- société liquidée)

Mandats en cours

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES (ex-Icom Informatique) (depuis le 13/06/2005),

Président de QUOTIUM CORP (depuis le 20/10/2010) - USA

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (depuis le 11/05/2006)

Mandats exercés en dehors du Groupe au sein de sociétés non cotées :

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SAS

Président Directeur Général d'EQUITY CONSULTING (depuis 2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc. (ex-US4 TECHNOLOGIES) – USA

Gérant de CARLOGY SARL (depuis janvier 2008)

Co-gérant d'ARTISTIC RECORDS SARL (depuis le 19/01/2009)

Gérant d'HOLDITEC SARL (depuis septembre 2009)

Représentant permanent de Technologies SAS dans Yachting Motion (depuis le 19/04/2010)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

Mme Maryse BLANCARD

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 27/08/2007)

Mandats exercés en dehors du Groupe au sein de sociétés non cotées :

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans ARTISTIC TOUR SA (jusqu'au 30/11/2011- société liquidée)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Frédéric GROUVEL

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/06/2006)

Mandats exercés en dehors du Groupe au sein de sociétés non cotées :

Associé-gérant de la SCI H2J

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Albert Alcabas

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 30/06/2010)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Alain DE MENDONCA

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (du 10/07/2006 au 01/07/2011),

Mandats exercés en dehors du Groupe au sein de sociétés non cotées :

Président de Karavel SAS,
Président de PPC SAS,
Président de LHT SAS,
Associé-gérant de CLEA (société civile)

14.1.4 Autres informations concernant les organes d'administration et de direction

- Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration et de direction agissant en qualité de membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou de direction générale a été associée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années : **néant**
- Empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années : **néant**

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du conseil d'administration ou de direction générale n'est, à la connaissance de la société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la société et ses intérêts privés.

Actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant.

Prêts ou garanties accordées aux dirigeants

Néant.

Baux immobiliers et autres contrats conclus avec une société appartenant à un dirigeant ou à un membre de sa famille

La société TECHNOLOGIES est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société TECHNOLOGIES est Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les contrats conclus entre ces deux sociétés sont des conventions réglementées.

En milliers d'euros - QUOTIUM TECHNOLOGIES (comptes sociaux)		31/12/2011
Loyer et charges des locaux à Courbevoie	(a)	381 K€
Fourniture de prestations administratives et d'assistance dans la définition de la politique commerciale par la société TECHNOLOGIES	(b)	450 K€
Intérêts d'emprunt sur contrat de prêt	(c)	18 K€

(a) Le montant du loyer est fixé en fonction des prix du marché. Le bail a été signé aux mêmes conditions que celles proposées aux autres locataires de l'immeuble.

(b) Le montant de la rémunération de la prestation est revu annuellement en fonction des travaux à réaliser et du temps à y consacrer.

(c) La société TECHNOLOGIES SAS a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1.7 M€ à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 11 avril 2012.

14.2.1 Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur

Il n'existe pas de restriction acceptée par l'un des membres des organes d'administration ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des organes d'administration et de direction générale

Les mandataires sociaux n'ont perçu au cours de l'exercice 2011 aucune rémunération ou avantage, sous quelque forme que ce soit, de la part de QUOTIUM TECHNOLOGIES, de sa filiale ou de la part de la société qui la contrôle.

Une résolution, visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs pour un montant global annuel de 8000 €, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 30/06/2011. Ils n'ont pas été versés à la date de publication du présent document. Le montant attribuable à chaque administrateur n'a pas été défini.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société Quotium Technologies ou la société Technologies		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Michel Tibérini – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2010	Montant versé au cours de l'exercice 2011
Frédéric Grouvel		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Maryse Blancard		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Albert Alcabas		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain de Mendonca		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

15.2 Provisions de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe par ailleurs aucune somme provisionnée ou constatée par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux mandataires sociaux.

Aucune prime d'arrivée ou indemnité de départ, ni aucune rémunération variable, ni aucune rémunération conditionnelle ou différée ne sont octroyées aux mandataires sociaux.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Dates d'expiration des mandats des administrateurs

Se reporter au Rapport de Gestion au chapitre 9.

16.2 Contrats de service entre dirigeants et l'émetteur ou ses filiales (ou déclaration négative)

Il n'existe pas de contrat de service liant des membres des organes de direction ou d'administration à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou à ses filiales.

16.3 Comité d'audit et Comité de rémunération de l'émetteur

Le fonctionnement du conseil d'administration et du contrôle interne est décrit dans le Rapport du Président traitant du sujet.

16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Se reporter au rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1).

16.4.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1^{er} août 2003 et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le Président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- L'évaluation annuelle des travaux du conseil d'administration.
- La mise en place d'un comité des rémunérations.
Il est rappelé que les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au cours de l'exercice 2011 et des exercices précédents. Une résolution, visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs pour un montant global annuel de 8000 €, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 30/06/2011. Ils n'ont pas été versés à la date de publication du présent document.

Concernant le comité d'audit, le Conseil d'Administration en assure lui-même la mission.

- La limitation de la durée des mandats des administrateurs.
Contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, la société a préféré maintenir la durée des mandats à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de notre domaine d'activité et la connaissance des spécificités de notre entreprise et de son marché.
La durée de mandat de 6 ans leur garantit une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les deux points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 2 administrateurs indépendants sur 4 à la date de publication du présent rapport. La Société se conforme d'ores et déjà à la modification du code AFEP-MEDEF du 19 avril 2010 avec un ratio de 25% de femmes au sein de son Conseil d'Administration,
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration.

1.2. Rôle du Conseil d'Administration

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

1.3. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel Tibérini aux fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de quatre administrateurs.

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Deux administrateurs (Messieurs GROUVEL et ALCABAS) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEF/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEF/MEDEF est examiné chaque année.

M. ALCABAS a été désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui ont permis au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.4.1. Modalités de fonctionnement

Elles sont définies par les statuts de la société.

Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai de 15 jours environ.

Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le rapport de gestion.

1.4.2. Rémunération

Une résolution, visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs pour un montant global annuel de 8000 €, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 30/06/2011. Ils n'ont pas été versés à la date de publication du présent document.

Par ailleurs, il est rappelé que les mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, au cours de l'exercice 2011 et des exercices précédents.

1.4.3. Règlement intérieur

Un projet de Règlement Intérieur a été soumis au Conseil d'Administration du 18 avril 2012.

1.4.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

1.4.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé

Le Conseil d'Administration s'est réuni **quatre** fois au cours de l'exercice écoulé (27 avril 2011, 1^{er} juillet 2011, 21 juillet 2011, 31 août 2011). Le taux de participation à ces conseils a été en moyenne de 75%.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2010,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2011,

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- autorisation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales.

1.4.6. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 « Assemblées générales » stipule que le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai.

2. CONTROLE INTERNE

2.1. Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est, chez Quotium Technologies, un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp (« le Groupe ») et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale;
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

2.1.1. Les composantes du dispositif de contrôle interne

a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.

Les acteurs

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.

En 2010, pour son premier exercice, le Comité d'Audit, a réalisé des travaux dont les principaux objectifs consistaient à :

- acquérir une compréhension générale des risques inhérents à l'activité du Groupe Quotium Technologies,
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et plus spécifiquement de la procédure Ventes.

Le Comité a poursuivi ses travaux en 2011. Ils ont porté en particulier sur les points suivants :

- l'examen de la situation financière du Groupe, des comptes annuels et semestriels du Groupe. Cet examen s'est appuyée sur une présentation par la Direction Financière de la situation financière et des comptes annuels et semestriels et une revue des principaux événements pouvant avoir une incidence sur les états financiers.
- la revue des projets de communiqués de presse sur les résultats annuels et semestriels. A cette occasion, le Comité s'est assuré de la cohérence de la présentation des informations financières au marché avec les comptes.

Les résultats de ces travaux étaient satisfaisants sur le plan de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière et de la cohérence des informations publiées.

Les Responsabilités

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls le PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires. Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

La politique de Ressources Humaines

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de notre politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.



Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quelque soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

Les systèmes d'information

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Il s'agit d'ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur.

Depuis la fin de l'année 2011, la société s'est engagée dans la mise en place d'un outil de gestion de la relation clients. Cet outil concerne tous les métiers de Quotium Technologies et s'adresse à toutes les fonctions de l'entreprise (administrative, opérationnelle, Direction Générale). Il constitue une base unique d'informations sur nos clients. Il devrait être opérationnel au deuxième semestre de l'année 2012.

Une attention particulière est également portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

Les procédures et les normes encadrant les activités

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...).

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

b) Diffusion en interne des informations

Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs de la Société sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité et de trésorerie ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
 - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
 - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
 - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Se reporter également à la partie II. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent de l'ordre de 30% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.
- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le process de décaissement des dépenses est dissocié du process d'enregistrement comptable.
C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée par la comptabilité sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).
- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.

- *Dans le domaine de la continuité d'activité*, la Société a mis en place, suite au risque de pandémie grippale, un Plan de Continuité d'Activité qui est régulièrement mis à jour et se décline en 2 parties :
 - la partie destinée aux collaborateurs, en ligne sur le site intranet, afin de hiérarchiser leurs activités principales et d'identifier leur remplaçants en interne ou en externe. La capacité des prestataires à assurer leurs missions à tout moment a également été validée.
 - la partie dédiée à nos clients, en ligne sur le site internet, qui définit l'organisation de la société et les actions prévues pour garantir la continuité de services en toutes circonstances.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1^{er} rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année.

e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

La taille de notre Groupe permet à la direction financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

2.2.1. Définition, objectifs et périmètre

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;

- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

2.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement. Cette année, les mises à jour ont porté principalement sur la procédure Ventes et plus spécifiquement sur la procédure de livraison de nos produits et d'activation des clés logicielles.

a) Principes de base et organisation

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite)
- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,

- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. Le contrôle légal est effectué par un des experts comptables locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information

La société utilise des logiciels de comptabilité, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Des interfaces entre le logiciel de comptabilité et les logiciels de gestion commerciale et de paie ont été réalisées par les éditeurs eux-mêmes afin d'automatiser et fiabiliser la comptabilisation de ces écritures.

Le logiciel comptable propose des contrôles bloquants ainsi que des rapprochements automatisés.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Ainsi, la société s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un outil de gestion de la relation clients dont les objectifs poursuivis sont notamment :

- la protection des actifs de la société avec l'utilisation d'un outil spécialisé dans la gestion des contrats,
- la conservation de la mémoire de l'entreprise,
- une harmonisation et une industrialisation du process commercial, administratif et technique indépendant des différents acteurs de l'entreprise,
- une traçabilité des échanges avec le client avec l'enregistrement de l'ensemble des flux d'une manière structurée,
- une fiabilisation des données de reporting commercial,
- un suivi de la qualité de nos prestations de maintenance en conformité avec nos obligations contractuelles (délai, niveau d'escalade...)

Les systèmes d'information sont sauvegardés en fonction d'un calendrier précis établi d'après une analyse détaillée des outils et des flux.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.



Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque que les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

2.2.3 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),

et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêtés s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.



Les tests d'impairment sont revus annuellement.

c) Communication financière

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

d) Relation avec les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes.

Deux fois par an, les commissaires aux comptes, le Président Directeur Général et le Directeur Financier se réunissent et échangent sur l'activité et les faits significatifs de la période écoulée. Leur analyse de l'évolution de l'entreprise pour la période à venir est également abordée.

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent, deux fois par an, ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

16.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE QUOTIUM TECHNOLOGIES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Quotium Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment a:

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.



Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Champs-sur-Marne, le 9 mai 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Pascal Leclerc

Associé

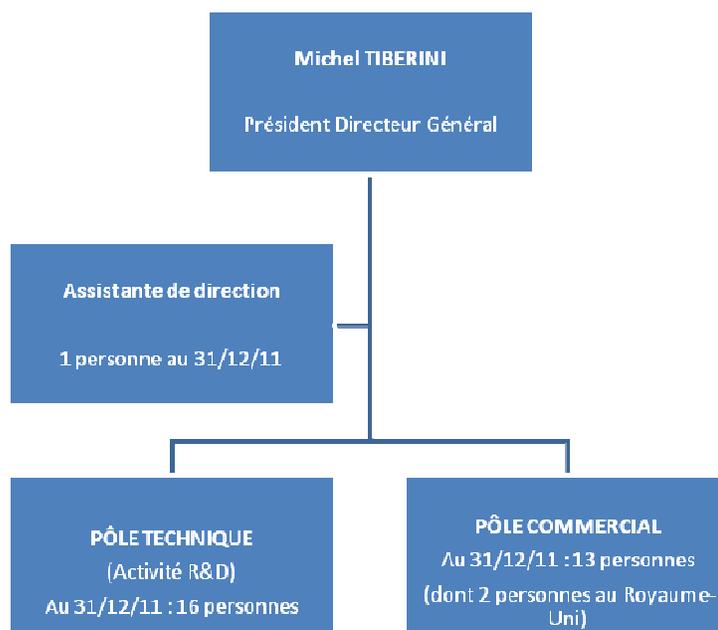
Cecaudit International
Caroline Fontaine-Sekalski

Associée

17. SALARIÉS

Organisation fonctionnelle de QUOTIUM TECHNOLOGIES

L'organigramme ci-dessous décrit l'organisation fonctionnelle du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au **31 décembre 2011** :



17.1 Nombre et répartition des salariés employés

Les effectifs moyens du Groupe se décomposent comme suit :

Pôle / (effectifs ETP)	2011	2010	2009
Administration	1	1	1
Pôle Commercial	16	16	16
Pôle R&D / Technique	18	20	16
Total	35	37	33

La répartition des effectifs moyens du Groupe par catégorie professionnelle est la suivante :

Effectif moyen	2011	2010	2009
Cadres	33	34	29
E.T.A.M.*	2	3	4
Total	35	37	33

*E.T.A.M. : *Employés, Techniciens Agents de Maîtrise*

La moyenne d'âge des salariés du groupe est de 45 ans.

En €	2009	2010	2011
Salaire moyen mensuel	4 314	4 700	5 105

Le salaire moyen est constitué de la somme des salaires mensuels contractuels de chacun des collaborateurs présents en fin d'exercice, divisé par l'effectif au 31 décembre 2011.

17.2 Participations et stock options des dirigeants

Le nombre de titres de l'émetteur détenus par les membres des organes d'administration ou de direction sont à la date du présent document les suivants :

Nom	mandat	Nombre de titres
Tibérini Michel	Président Directeur Général	1
Blancard Maryse	Administrateur	1
Grouvel Frédéric	Administrateur	1
Albert Alcabas	Administrateur	250

Il n'existe pas d'attribution et/ou levée de titres de capital potentiel détenus par les mandataires sociaux.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ni d'accord de participation (moins de 50 salariés).

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition de l'actionariat et franchissement de seuils

Répartition actuelle de l'actionariat

Au 31/12/2011, le nombre total d'actions composant le capital de la société est de 1 261 890 et le nombre de droits de vote est de 2471 551.

Le tableau suivant donne par catégorie, les informations concernant les actionnaires connus de la société au 31 décembre 2011.

(source: CACEIS – notre teneur de compte)

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011	
	ACTIONS	
	NOMBRE	%
TECHNOLOGIES	1 199 727	95.07%
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	1	
SOUS-TOTAL TECHNOLOGIES + M.TIBERINI	1 199 728	95.07%
LAURANS GENEVIEVE	2 181	4.93%
DOHY-CORNUT JOSIANE	1 142	
FONDRONNIER CATHERINE	1 008	
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	5 600	
ACTIONS AU PORTEUR	52 229	
TOTAL	1 261 890	100%

La société TECHNOLOGIES est détenue par la société Holditec, elle-même détenue par Michel Tibérini.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire en vigueur à ce jour.

Evolution de l'actionariat intervenu dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Les principales évolutions intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années sont les suivantes :

Actionnaires	Fin 2009			Fin 2010			Fin 2011		
	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote
TECHNOLOGIES SAS	1 199 727	95,07%	97,08%	1 199 727	95,07%	97,08%	1 199 727	95,07%	97,08%
Autre actionariat au nominatif	9 934	0,79%	0,80%	9 934	0,79%	0,80%	9 934	0,79%	0,80%
Public porteur	52 229	4,14%	2,11%	52 229	4,14%	2,11%	52 229	4,14%	2,11%
TOTAL	1 261 890	100%	100%	1 261 890	100,00%	100%	1 261 890	100,00%	100%

18.2 Droits de votes des principaux actionnaires

Les droits de vote des principaux actionnaires ne sont pas différents des droits des autres actionnaires. Les actionnaires nominatifs détenant leurs actions depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Les premières actions composant le capital actuel ayant été inscrites au nominatif en août 2005, des droits de vote double ont été acquis à partir d'août 2007.

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011	
	DROITS DE VOTE	
	NOMBRE	%
TECHNOLOGIES	2 399 454	97.08%
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	2	
SOUS-TOTAL TECHNOLOGIES + M.TIBERINI	2 399 456	97.08%
LURANS GENEVIEVE	4 362	2.92%
DOHY-CORNUT JOSIANE	2 284	
FONDRONNIER CATHERINE	2 016	
GROUVEL FREDERIC (ADMINISTRATEUR)	2	
BLANCARD MARYSE (ADMINISTRATEUR)	2	
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	11 200	
ACTIONS AU PORTEUR	52 229	
TOTAL	2 471 551	100%

18.3 Actionnariat de contrôle

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, l'actionnaire principal est la société TECHNOLOGIES SAS qui détient 95.07% du capital. Il n'existe pas de mesure particulière prévenant un contrôle abusif.

18.4 Accord connu de l'émetteur, pouvant entraîner un changement de contrôle

L'émetteur n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

Pacte d'actionnaires

A ce jour, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni aucune convention ni aucun engagement de conservation de titres des principaux actionnaires dans le cadre de la loi Dutreuil.

Dans le cadre du protocole signé entre Quotium Technologies et les actionnaires de la société Seeker Security Ltd (présenté au chapitre 12.2 du présent document), les actionnaires de la société Seeker Security Ltd détiendront 31.19% du capital de la société Quotium Technologies à l'issue de l'opération si toutes les conditions venaient à être vérifiées.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter à la note 3.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

19.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

QUOTIUM TECHNOLOGIES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1.1. Convention conclue avec la société Technologies

Convention de prêt

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 21 juillet 2011, l'octroi par votre société d'un prêt complémentaire de 700 000 € à la société Technologies. Ce prêt vient en complément de celui autorisé par le Conseil en date du 21 juillet 2010 pour un montant de 1 000 000 €. Ces prêts, dont l'encours s'élève à 1 700 000 € au 31 décembre 2011, ont porté intérêt au taux de 1,5% par an et ont donné lieu à comptabilisation d'un produit d'intérêts de 18 428 € dans les comptes de l'exercice 2011.

Ces prêts ont été intégralement remboursés par Technologies le 11 avril 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Conventions poursuivies avec la société Technologies

Contrat de prestations de services

Au cours de l'exercice 2011, votre société a poursuivi un contrat de prestations de services avec la société Technologies. Aux termes du contrat conclu le 5 août 2005, la société Technologies s'est engagée à assister votre société dans les domaines comptables, administratifs et de services généraux.

Ce contrat, renouvelable par tacite reconduction, a fait l'objet de plusieurs avenants successifs dont un dernier en date du 2 janvier 2009.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 230 000 € pour l'exercice 2011.

Contrat de bail commercial

Au cours de l'exercice 2011, votre société a poursuivi un contrat de bail concernant un local commercial appartenant à la société Technologies, situé à Courbevoie (92400), 84-88, boulevard de la Mission Marchand. Ce bail a été initialement conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 5 août 2005. Il a fait l'objet de plusieurs avenants successifs dont un dernier en date du 4 juillet 2008.



Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 381 426 € pour l'exercice 2011. Votre société a par ailleurs versé un dépôt de garantie dont le montant s'élève à 63 502 € au 31 décembre 2011.

Contrat d'assistance dans le domaine de la politique commerciale et stratégique

Au cours de l'exercice 2011, votre société a poursuivi un contrat d'assistance conclu avec la société Technologies dans le domaine de la politique commerciale et stratégique. Ce contrat, initialement conclu le 2 janvier 2007, a fait l'objet d'un avenant le 2 janvier 2009.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 220 000 € pour l'exercice 2011.

2.2. Convention poursuivie avec la société Quotium Corp.

Contrat de distribution

Au cours de l'exercice 2011, votre société a poursuivi avec la société Quotium Corp. un contrat de distribution visant à promouvoir la distribution du produit Stor Sentry sur le marché américain. Aux termes du contrat conclu le 7 décembre 2010, votre société perçoit une rémunération à hauteur de 70% des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société Quotium Corp. sur le territoire américain.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 181 297 € pour l'exercice 2011.

2.3. Convention poursuivie avec la société Quotium Technologies Ltd

Contrat de distribution

Au cours de l'exercice 2011, votre société a poursuivi avec la société Quotium Technologies Ltd un contrat de distribution avec la société Quotium Technologies Ltd. Aux termes du contrat conclu le 2 janvier 2008, votre société perçoit une rémunération à hauteur de 20% des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société Quotium Technologies Ltd au Royaume-Uni et en Europe.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 53 852 € pour l'exercice 2011.

Paris et Champs-sur-Marne, le 26 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International
Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Etats financiers des exercices 2009 et 2010

Les états financiers des exercices 2009 et 2010 sont incorporés par référence, ils figurent dans les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les D11-0092 du 3 mars 2011 pour l'exercice 2009 et D12-0250 du 30 mars 2012 pour l'exercice 2010.

Etats financiers du dernier exercice

Les états financiers du dernier exercice vérifié et les rapports d'audit qui s'y rapportent figurent au point « 20.2 Comptes annuels et consolidés du dernier exercice ».

En tant qu'émetteur au sein de la Communauté Européenne QUOTIUM TECHNOLOGIES établit ses informations financières conformément au règlement (CE) n°1606/2002.

20.2 Comptes consolidés et annuels du dernier exercice

20.2.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2011

a) Etat de la situation financière au 31/12/2011 (normes IFRS)

(en milliers d'euros)

Actif	Note	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	3.1	2 276	3 160
Immobilisations corporelles	3.1	83	84
Immobilisations financières	3.1	2 217	1 247
Impôts différés actifs	3.9	128	88
Total de l'actif non courant		4 704	4 579
Créances clients et comptes rattachés	3.2	2 527	3 435
Autres actifs courants	3.3	671	480
Impôts courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	2 325	1 836
Total de l'actif courant		5 522	5 751
TOTAL DE L'ACTIF		10 226	10 331
Passif	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capital social		2 019	2 019
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		-18	-19
Réserves consolidées		2 339	2 650
Résultat de l'exercice consolidé		-516	-342
Capitaux propres	III	4 026	4 509
<i>dont part des minoritaires</i>			-
Provisions risques et charges	3.7	483	349
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.8	416	340
Produits constatés d'avance	3.10	99	107
Impôts différés passifs	3.9	451	765
Total passifs non courants > 1 an		1 450	1 560
Emprunt bancaire			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		409	423
Personnel et comptes rattachés		237	248
Dettes envers les organismes sociaux		314	318
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		558	560
Autres passifs courants		152	2
Produits constatés d'avance	3.10	3 080	2 711
Total passifs courants < 1 an		4 750	4 261
TOTAL DU PASSIF		10 226	10 331

b) Compte de résultat consolidé de l'exercice 2011 (normes IFRS)

(En milliers d'euros.)

	Note	2011	2010
Chiffre d'affaires	3.11	5 432	5 442
Charges de personnel	3.12	-3 341	-3 142
Charges externes		-1 990	-1 752
Impôts et taxes		-133	-98
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.13	-1 150	-1 175
Autres charges et produits d'exploitation	3.3	301	84
Résultat opérationnel courant		-882	-641
Autres charges et produits opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		-882	-641
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		23	9
Coût de l'endettement financier		0	0
Autres charges et produits financier		-24	0
Résultat financier	3.14	-1	9
Résultat net avant impôts		-883	-632
Impôts exigibles	3.9	-2	-5
Charges/Produits d'impôts différés	3.9	368	296
Résultat net consolidé		-516	-342
Part du groupe		-516	-342
Part des minoritaires		0	0
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,41	-0,27
Résultat dilué par action (€/action)		-0,41	-0,27

c) Résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ecart de conversion	1	-1
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi (1)	47	125
Impôt différé sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-16	-42
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (a)	33	82
Résultat de la période (b)	-516	-342
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	-484	-260
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-484</i>	<i>-260</i>

(1) – Se reporter à la note 3.7 – Avantages postérieurs à l'emploi.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2010 au 31/12/2010

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2010	2 019	4 635	202	-1 732	-18	-336	4 769
Réserves de conversion					-1		
Ecarts actuariels				83			
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres				83	-1		82
Affectation du résultat net 2009				-336		336	0
Résultat net de la période						-342	-342
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 31/12/2010	2 019	4 635	202	-1 985	-19	-342	4 509

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2011 au 31/12/2011

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2011	2 019	4 635	202	-1 985	-19	-342	4 509
Réserves de conversion					1		
Ecart actuariel				32			
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres				32	1		33
Affectation du résultat net 2010				-342		342	0
Résultat net de la période						-516	-516
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 31/12/2011	2 019	4 635	202	-2 295	-18	-516	4 026

d) Tableau des flux de trésorerie IFRS

En milliers d'euros	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Trésorerie active	1 836	489	2 325
Trésorerie passive			
Trésorerie	1 836	489	2 325

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-516	-342
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 150	1 175
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	-15	-82
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	619	752
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	-368	-296
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	251	456
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	1 198	-276
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	1 450	180
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-117	-215
-Octrois de prêts	-970	-1 025
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 087	-1 240
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	48	124
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	0	
+ Avances remboursables	76	166
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	124	290
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)	489	-772

Au cours de l'exercice 2011, l'activité du Groupe a généré un flux net de trésorerie de 1 450 K€, en progression de 1 270 K€ par rapport à l'exercice 2010. Cette progression s'explique principalement par une diminution des créances clients de 908 K€, liée à un bon niveau des recouvrements en fin d'année.

e) Tableau de variation de l'endettement

(En milliers d'euros.)

	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Trésorerie active (a)	1 836	489	2 325
Trésorerie passive (b)			
Trésorerie brute	1 836	489	2 325
Endettement financier brut (c)	-340	-76	-416
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	1 496	413	1 909

f) les méthodes comptables et notes explicatives – comptes consolidés IFRS

Nous avons conservé la numérotation des annexes telle qu'elle figure dans le rapport financier annuel.

VI.- Annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2011.

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Note 2. Règles et méthodes comptables.

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

3.2. Créances clients et comptes rattachés

3.3. Autres actifs courants

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

3.5. Actifs et passifs financiers

3.6. Capital

3.7. Provisions

3.8. Emprunts bancaires

3.9. Impôts différés

3.10. Produits constatés d'avance

3.11. Chiffre d'affaires

3.12. Charges de personnel et avantages

3.13. Dotations aux amortissements et provisions

3.14. Résultat financier

3.15. Information sectorielle

3.16. Engagements hors bilan

3.17. Transactions entre parties liées

3.18. Honoraires des commissaires aux comptes

3.19. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

3.20. Evénements postérieurs à la clôture

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 18 avril 2012, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Quotium Technologies S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Quotium Technologies, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

Quotium Technologies développe et commercialise principalement les logiciels :

- **Seeker** : logiciel de sécurité des applications Web.
- **Qtest** : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance,
- **AppliManager** : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- **StorSentry** : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

Faits marquants de l'exercice

1. Intégration fiscale

La société fait partie depuis le 1^{er} janvier 2010 du Groupe d'intégration fiscale constitué par la société TECHNOLOGIES SAS en application des articles 223A et suivants du CGI. Selon la convention fiscale établie entre les deux sociétés, chaque membre du groupe fiscal se place dans la position qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale. Au titre de l'exercice 2011, QUOTIUM TECHNOLOGIES présente un résultat fiscal déficitaire qui a fait l'objet d'un impôt différé actif dans les comptes consolidés.

2. Avances conditionnées

QUOTIUM TECHNOLOGIES a reçu, à l'achèvement des travaux en mars 2011, 79 K€, correspondant au solde de l'aide à l'innovation présentée auprès d'OSEO en 2008. Le montant total de l'aide OSEO s'élève à 416 K€ au 31/12/2011, après le remboursement d'un minimum forfaitaire garanti de 3 K€.

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

3. Crédit d'impôt recherche

En 2011, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 286 K€ pour l'exercice et a été comptabilisé en autres produits d'exploitation selon la norme IAS 20. Le remboursement en sera demandé en début d'année 2012.

4. CRM

Le Groupe a mis en place en fin d'année 2011 un outil de gestion de la relation client, dont l'objectif est de permettre aux différents services (Marketing, Commercial, Administratif et Technique) de travailler de manière collaborative autour d'une vision client à 360°.

5. Mise sur le marché d'un nouveau produit

La société a finalisé le développement et mis sur le marché en fin d'année 2011 sa solution logicielle de sécurité applicative.

Note 2. Règles et méthodes comptables.

2.0. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué depuis le 31/12/2010. Il se présente comme suit au 31/12/2011 :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A.	France	Société mère			Intégration globale
QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale
QUOTIUM Corp	Etats-Unis	100 %	100 %	20/10/2010	Intégration globale

2.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2011, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000).

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1^{er} janvier 2011.

2.2. Nouvelles normes et interprétations comptables applicables

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Quotium Technologies au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2011.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;

- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres principales normes :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel ».

Quotium Technologies mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2.3. Incidence des changements intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement de méthode n'est à relever au cours de l'exercice 2011.

2.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles Quotium Technologies S.A exerce un contrôle exclusif. Les filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp clôturent leurs comptes au 31 décembre. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

2.5. Conversion des comptes des filiales étrangères et des opérations en devises étrangères

Devise de fonctionnement et devise de présentation

Les éléments inclus dans les comptes de Quotium Technologies S.A et de ses filiales sont évalués en utilisant la devise de fonctionnement de l'environnement économique dans lequel elles opèrent : Quotium Technologies S.A (Euros), Quotium Technologies Ltd (Livres Sterling), Quotium Corp (Dollars Américains). Tous les actifs et les dettes des filiales sont convertis en Euros au taux de change de clôture à la date du bilan et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de période. Les différences de change sont comptabilisées en capitaux propres dans la réserve de conversion.

Transactions et soldes en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction.

Les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change de clôture à la date du bilan. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués au coût historique, sont convertis au taux de change de la date de transaction.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués à la juste valeur, sont convertis au taux de change applicable à la date où les justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change portant sur des actifs ou dettes non-monétaires sont comptabilisées en capitaux propres si les pertes et profits relatifs à ces actifs non-monétaires sont comptabilisés en capitaux propres. Dans le cas contraire, ces différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Maintenance

La société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

2.7. Regroupements d'entreprises

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire, de manière prospective, pour le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2010. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont restés comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur



recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

L'activité de Quotium Technologies est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de service associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du groupe Quotium Technologies dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.8 Immobilisations incorporelles.

2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

Les contrats de maintenance activés suite à des opérations de regroupement d'entreprises sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée : 5 ans pour les contrats de maintenance liés à la fusion 2007 soit jusqu'au 31/12/2012.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS38 et les frais de recherche sont maintenus dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Quotium Technologies a ainsi activé 39 K€ de frais de développement au titre de l'exercice 2011.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.9. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Eléments constitutifs	Durée	Mode
Agencements et installations	4-5-7 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.10. Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement

2.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2.13. Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.14. Impôts

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES fait partie d'un groupe d'intégration fiscale (cf. faits marquants de la période). La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il

est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

La CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & Taxes. La société a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12).

2.15. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé conformément à la norme IAS 20.

2.16. Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

Hypothèses	2011	2010
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	4.30%	4.75 %
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2005-2007	INSEE TV/TD 2004-2006

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures.



Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2011.

2.17. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus de d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les tests de dépréciation des actifs incorporels (cf. note 3.1)

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

(En milliers euros.)	Début exercice valeur brute	Acquisitions de la période	Cessions et transferts	Fin d'exercice valeur brute	Fin d'exercice valeur nette
Frais de développement	1 175	39		1 214	337
Licences logicielles	5 290	36		5 326	47
Contrats de maintenance	4 293			4 293	791
Goodwill	1 586			1 586	1 100
Immobilisations incorporelles	12 343	75	0	12 418	2 276
Matériel de bureau, informatique, mobilier	414	42	59	397	83
Immobilisations en cours	0			0	0
Immobilisations corporelles	414	42	59	397	83
Immobilisations financières	1 247	1 118	148	2 217	2 217
Total général	14 004	1 237	209	15 032	4 576

La variation des immobilisations incorporelles brutes entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011 est constituée de l'acquisition d'un outil de CRM pour 36 K€ et de l'activation de frais de développement internes pour 39 K€.

Au cours de l'exercice, du matériel informatique complètement amorti a été mis au rebut au pour 59 K€.

Détail des contrats de maintenance

en milliers d'euros	Valeur brute Fin d'exercice	Amortissement	Valeur nette
Contrats de maintenance Quotium Technologies	336	336	0
Contrats de maintenance Technologies Software	3 957	3 166	791
Total contrats de maintenance	4 293	3 502	791

Détail des goodwill

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	486	0
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887		887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		213
Total Goodwill	1 586	486	1 100

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du groupe Quotium Technologies dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux d'actualisation après impôt utilisé ressort à 13.67 % incluant un taux sans risque de 4 % (Bloomberg AA 10Y) et une prime de risque du marché actions de 6.17%.

Aucune dépréciation n'a été constatée car la valeur recouvrable des actifs corporels et incorporels demeure supérieure à leur valeur comptable. La sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT au taux d'actualisation est faible.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent une participation dans la société Seeker Security Ltd (ex-Hacktics) à hauteur de 5.98% pour un montant de 113 K€ ainsi que des avances en trésorerie consenties par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES à sa maison-mère et à ses participations.

A la date de publication du présent rapport, plus de 75% du solde des immobilisations financières au 31/12/2011 a été recouvré.

Amortissements

Les amortissements se décomposent comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Début exercice	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Fin exercice
Frais de développement	730	146		876
Licences logicielles	5 257	21		5 278
Contrats de maintenance	2 710	791		3 502
Goodwill	486	0		486
Immobilisations incorporelles	9 183	959	0	10 142
Installations générales, agencements	4	4		9
Matériel de bureau, informatique, mobilier	326	38	59	305
Immobilisations corporelles	330	43	59	313
Total général	9 513	1 002	59	10 456

3.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés	2 527	3 435
Provisions sur créances clients		
Total	2 527	3 435

Au 31/12/2011, la totalité des créances clients est à échéance de moins d'un an (cf. § gestion des risques).

3.3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	256	303 (a)
Taxes sur la valeur ajoutée	29	81
Compte-courant intégration fiscale	45	5 (b)
Autres produits à recevoir	10	91 (c)
Sous-total	340	480
Autres créances s/l'Etat (autres impôts, taxes et versements assimilés)	12	0
Autres créances s/l'Etat (impôts sur les bénéfices)	319	0
Sous-total	332	0
TOTAL Autres Actifs Courants	671	480

(a) Les charges constatées d'avance sont constitués principalement des loyers immobiliers et prestations de moyens généraux du premier trimestre 2012.

(b) Dans le cadre de l'intégration fiscale, QUOTIUM TECHNOLOGIES a versé à sa maison-mère des acomptes de 41 K€ au titre de l'exercice 2011 qui lui seront remboursés au 1^{er} semestre 2012.

(c) Par ailleurs, la société a reçu au cours de l'exercice 84 K€ au titre du solde d'une subvention du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie correspondant à l'achèvement d'un projet de recherche européen.

Au 31 décembre 2011, les autres créances sur l'Etat sont constituées principalement du crédit d'impôt recherche (286 K€) de l'année 2011 comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la norme IAS 20.

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subvention	13	84
Crédits impôts (recherche et apprentissage)	288	0
	301	84

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La direction financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes courants bancaires	64	210
Placements financiers (SICAV)	2 260	1 626
Total	2 325	1 836

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (3 mois) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est comprise entre 0 et 0.5.

Les gains réalisés sur les placements financiers ont été enregistrés en produits financiers pour 23 K€ sur l'exercice 2011, dont 1 K€ de plus-value latente sur les valeurs mobilières de placement.

3.5 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 :

31/12/2011 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances	Actifs en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Actifs					
Titres de participation	113	113	113		
Prêts	2 031	2 031	2 031		
Dépôts et cautionnement	73	73	73		
Créances clients et comptes rattachés	2 527	2 527	2 527		
Autres actifs courants	671	671	671		
Impôts courants		0	0		
Autres disponibilités	64	64	64		
VMP à la juste valeur	2 260	2 260		2 260	
TOTAL	7 739	7 739	5 479	2 260	0
Passifs					
Avances remboursables	416	416			416
Emprunt bancaire	0	0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409	409			409
Personnel et comptes rattachés	237	237			237
Dettes envers les organismes sociaux	314	314			314
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées	558	558			558
Autres passifs courants	152	152			152
Produits constatés d'avance	3 179	3 179			3 179
TOTAL	5 265	5 265	0	0	5 265

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est inférieure à un an.

Les dépôts sont réactualisés en fonction des indices prévus par les baux auxquels ils se rattachent.

3.6. Capital

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

3.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprise sans objet	Reprise utilisée	Fin exercice
Provision pour risques et charges	349	179	30	15	483
Total	349	179	30	15	483

Au 31 décembre 2011, les provisions pour risques et charges sont principalement constituées pour 279 K€ des avantages postérieurs à l'emploi.

Ces avantages ont été déterminés au 31/12/2011 par un actuaire reconnu sur la place.

Le montant de la provision retraite s'élève à 279 K€ au 31 décembre 2011 versus 294 K€ au 31 décembre 2010. Cette variation se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	294
Coût des services rendus au cours de l'exercice	19
Charges d'intérêts	14
Ecarts actuariels (départs, taux d'actualisation...)	-47
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	279

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours de l'exercice.

Une provision de 30 K€, relative à un litige lors de l'acquisition du logiciel StorSentry soldé à la clôture de l'exercice, a été reprise.

3.8. Emprunts bancaires

Suite à la demande d'aide à l'innovation présentée en 2008 auprès de l'OSEO, Quotium Technologies a reçu, à l'achèvement du projet, le solde de l'aide soit 79 K€, sous forme d'avance remboursable dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement. Un minimum forfaitaire garanti a été remboursé pour 3 K€ au cours de l'exercice.

Une première échéance de 20 K€ a été remboursée à la date de publication du présent document. Les autres échéances sont conditionnées au succès commercial du logiciel développé.

3.9. Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	-2	-5
Impôts différés	368	296
Produit (charge) réel d'impôt	366	290

Les impôts courants correspondent à l'impôt de la filiale Quotium Corp.

Rationalisation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé	-516	-342
Produit (charge) réel d'impôt	366	290
Résultat net avant impôt des activités	-882	-632
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Produit (charge) théorique d'impôt	294	211
<u>Eléments en rapprochement</u>		
Différences permanentes	90	73
Effet des différentiels de taux d'impôt	-16	6
Produit (charge) réel d'impôt	366	290

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Reports fiscaux déficitaires activés	159	88
Provisions retraites et autres avantages au personnel	93	98
Différences temporaires sociales	29	3
Actifs incorporels identifiés	-376	-676
Autres	-228	-190
Actifs et passifs d'impôts nets	-323	-677

Reports déficitaires non activés

Il n'y pas de report déficitaire non activé. Les reports déficitaires sont activés sur la base des prévisions budgétaires.

Evolution en 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Résultat consolidé	Autres mouvements	31/12/2011
Impôt différés actifs	88			128
Impôts différés passifs	-765			-451
Actifs et passifs d'impôts nets	-677	368	-16	-323

3.10. Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2011. Les produits constatés d'avance à échéance supérieure à 1 an porte essentiellement sur les ventes de maintenance du produit Stor Sentry.

3.11. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	2011	2010
Produits logiciels	1 621	1 390
Services et maintenance	3 811	4 052
	5 432	5 442

Noter que les refacturations de frais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais en net des charges d'exploitation de même nature.

Le chiffre d'affaires 2011 à 5.4 M€ est stable par rapport à l'exercice 2010 avec des contrastes par pays. Ainsi, la Grande-Bretagne a subi une dégradation de l'ordre de 30% de son chiffre d'affaires entre 2010 et 2011 mais sa contribution est peu significative.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 3.15.

3.12. Charges de personnel et avantages

(en milliers d'euros)	2011	2010
Salaires et traitements	2 333	2 146
Charges sociales	1 008	996
Total	3 341	3 142
Effectifs moyens Groupe (ETP)	35	37

L'augmentation des charges de personnel de 199 K€ entre 2010 et 2011 est principalement liée au recrutement de profils commerciaux plus expérimentés.

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2011 :

Répartition des effectifs moyens	2011	2010
Cadres	33	34
ETAM	2	3
Total	35	37

Les effectifs à fin de période du groupe s'établissent à 30 personnes.

3.13. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

(En milliers d'euros).	2011	2010
Immobilisations incorporelles	959	1 116
Immobilisations corporelles	42	40
Dotations aux amortissements	1 001	1 156
Dotations aux provisions	149	19
Total	1 150	1 175

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles sont liées principalement à l'amortissement des contrats de maintenance pour 791 K€.

3. 14. Résultat financier

en milliers d'euros	2011	2010
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	23	9
Intérêts sur prêts	21	7
Net des gains et pertes de change	-31	13
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	-14	-20
Total	-1	9

Comme en 2010, les excédents de trésorerie ont été investis en équivalents de trésorerie et placements financiers et ont généré des produits financiers pour 23 K€ au titre de l'exercice 2011.

La forte parité de l'euro par rapport au dollar au cours de l'exercice 2011 a généré des effets négatifs de change pour 31 K€, qui ont pesé sur nos actifs financiers en devises.

3. 15. Information sectorielle

Le suivi de la performance financière, des risques et des opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Le reporting interne sur le suivi des données financières s'effectue indistinctement quelque soit la nature du chiffre d'affaires.

L'information sectorielle renvoie donc implicitement aux états financiers consolidés. La contribution des filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp sont jugées non significatives au regard de la norme IFRS 8.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

	2011	2010
France	4 877	4 758
Royaume-Uni	287	412
Etats-Unis	268	271
TOTAL	5 432	5 442

Ventilation des actifs non courants par zone géographique

	31/12/2011	31/12/2010
France	4 563	4 484
Royaume-Uni	134	95
Etats-Unis	7	
TOTAL	4 704	4 579

3.16. Engagements hors bilan

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrat de location simple	653	261	392	

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la troisième période triennale du bail de location immobilière (s'achevant le 31/05/2014) s'élèvent à 653 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures dû aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 1719 heures au 31/12/2011. 90 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2011 portant principalement sur des thématiques techniques.

La société confirme qu'elle n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

3. 17. Transactions entre parties liées

Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de Quotium Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de Quotium Technologies.

Les contrats (assistance administrative et le bail) conclus entre ces deux sociétés sont des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Conseil d'Administration a autorisé le 21 juillet 2010 la conclusion d'un contrat de prêt entre la société Quotium Technologies et Technologies SAS d'un montant d'1 M€, remboursable au plus tard le 31 juillet 2012 et portant intérêts à hauteur de 1.5 % l'an. Un avenant à ce contrat de prêt, accordant une ligne de crédit complémentaire de 0,7 M€ a été autorisé par le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2011.

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Flux de l'exercice		
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	381	381
Fourniture de prestations administratives (moyens généraux et politique globale de stratégie commerciale) par la société Technologies	450	450
Intérêts d'emprunt	18	7
Soldes bilantiels		
Prêt	1 700	1 000
Créances clients	0	1
Compte-courant d'intégration fiscale	45	5
Dettes fournisseurs	3	140

La société TECHNOLOGIES SAS a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1.7 M€ à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 11 avril 2012.

Quotium Technologies Inc.

QUOTIUM TECHNOLOGIES et Quotium Technologies Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les transactions communes sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Flux de l'exercice		
Contrat de royalties	30	5
Soldes bilantiels		
Créances clients	0	21

3. 18. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe QUOTIUM Technologies (en milliers d'euros) :

en milliers d'euros	Total	Cecaudit International		Grant Thornton	
		Montants	% sur total honoraires	Montants	% sur total honoraires
Exercice 2011					
Audit, Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes Missions accessoires	39	16	41%	23	59%
Total	39	16	41%	23	59%

3. 19. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

La société ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement extérieur.

Risque de liquidité

A ce jour la société QUOTIUM Technologies ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 325 K€ au 31/12/2011.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

(en milliers d'euros)	Échéances				
	TOTAL	Non échues	<30 jours	31-60 jours	> 61jours
au 31/12/2011	2 527	1 084	1 022	14	6
en % du total	100%	56%	43%	1%	0%
au 31/12/2010	3 435	Non échues 914	<30 jours 2 359	31-60 jours 98	> 61jours 64
en % du total	100%	27%	69%	3%	2%

Au 31/12/2011, près de 99% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours. Il n'y a pas de créance supérieure à 6 mois. Elles font l'objet le cas échéant d'une provision.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 3.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 31/12/2011.



Risque de change

Du fait de la faible contribution des filiales étrangères dans les comptes consolidés, le groupe est peu exposé au risque de change. La conversion en euros des comptes des filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp. a un impact non matériel dans le poste réserves de conversion des comptes consolidés.

3.20. Evènements post-clôture

Par contrat en date du 7 mars 2012 signé entre Quotium Technologies et tous les actionnaires de la société de droit israélien Seeker Security Ltd (ex-Hacktics), Quotium Technologies a fait l'acquisition, sous conditions suspensives à réaliser avant le 15/06/2012, de 100% du capital de la société Seeker Security Ltd. En échange de l'acquisition de ces titres, Quotium Technologies émettra des obligations remboursables en actions.

La société Technologies SAS a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1700 K€, à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES, en date du 11 avril 2012.

20.2.2 Notes complémentaires 2010/2011

Chapitre 16 - Gouvernance

Composition du Conseil d'Administration

La société est conforme au code AFEP-MEDEF en terme de féminisation de son conseil. Dans le cadre du protocole signé entre les sociétés Quotium Technologies et Seeker Security Ltd, il est prévu d'intégrer en juillet 2012 deux administrateurs de la société israélienne donnant une dimension internationale à notre Conseil d'Administration.

Chapitre 20.2.1 Comptes consolidés

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

Dans le cadre des regroupements d'entreprises avec les sociétés Quotium Technologies (2006) et Technologies Software (2007), la société Icom Informatique (devenue Quotium Technologies) a reconnu des actifs incorporels, et notamment des contrats de maintenance pour des montants respectifs de 336 milliers d'euros et 3 957 milliers d'euros. Il a été considéré que ces contrats constituaient des actifs incorporels identifiables dans la mesure où ils génèrent des avantages économiques pérennes, les clients étant fidélisés par la nécessité de maintenir la version qu'ils ont acquise.

Les contrats de maintenance ont été valorisés sur la base des flux de trésorerie prévisionnels, à partir des revenus et de la marge susceptibles d'être générés dans le futur. Les revenus ont été estimés en tenant compte d'un taux d'érosion du portefeuille clients.

Ces actifs font l'objet chaque année d'un test de dépréciation global couvrant l'ensemble des actifs incorporels.

Pour information, le tableau ci-dessous reprend les hypothèses les plus significatives pour les tests de dépréciation :

	2009	2010	2011
Valeur nette comptable des goodwill	1 100	1 100	1 100
Valeur nette comptable des contrats de maintenance, nette des impôts différés	2 374	1 583	791
Valeur comptable des actifs incorporels testés	3 474	2 683	1 891
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie			
- taux de croissance moyen sur prévisions N+2 à N+5	+11,2%	+12,6%	+10,6%
- taux de croissance sur valeur terminale	0%	0%	0%
- coût moyen pondéré du capital (wacc)	13.50%	13.20%	13.67%
Sensibilité des tests à la modification des critères énoncés ci-dessus			
- taux d'actualisation pour lequel valeur recouvrable = valeur comptable	> 20%	> 20%	> 20%

Note 3.5 Juste valeur des instruments financiers

Seuls les placements financiers sont valorisés à la juste valeur au bilan. Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe.

Les passifs financiers sont constitués de dettes à court terme et n'ont pas lieu d'être réévalués.

Note 3.15 Informations sectorielles

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées. L'information sectorielle renvoie donc implicitement au bilan et au compte de résultat consolidés.

20.2.3 Comptes annuels au 31 décembre 2011

a) le bilan

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2011	31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, droits similaires	5 325 703	5 278 073	47 630	32 111
Fonds commercial	5 779 132	56 406	5 722 726	5 722 726
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	387 515	308 866	78 650	82 329
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	114 645	1 489	113 157	113 157
Créances rattachées à participations	675 518	675 518	0	0
Prêts	2 031 000		2 031 000	1 075 167
Autres immobilisations financières	63 502		63 502	53 750
ACTIF IMMOBILISE	14 377 016	6 320 351	8 056 665	7 079 238
STOCKS ET EN-COURS				
Avances, acomptes versés/commandes				200
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	2 313 418		2 313 418	3 254 463
Autres créances	407 763		407 763	173 232
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 259 058		2 259 058	1 625 620
Disponibilités	32 568		32 568	192 271
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	238 576		238 576	286 828
ACTIF CIRCULANT	5 251 383		5 251 383	5 532 614
Ecarts de conversion actifs	82 582		82 582	97 365
TOTAL GENERAL	19 710 981	6 320 351	13 390 629	12 709 218

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 2 019 024	2 019 024	2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029	3 775 029
Réserve légale	201 903	201 903
Report à nouveau	1 690 822	1 462 340
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	127 749	228 482
Provisions réglementées	8 852	12 426
CAPITAUX PROPRES	7 823 379	7 699 204
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	416 400	339 900
AUTRES FONDS PROPRES	416 400	339 900
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	565 987	446 327
Provisions pour charges		
PROVISIONS	565 987	446 327
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 378	408 526
Dettes fiscales et sociales	1 090 949	1 085 038
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 197	11 960
Autres dettes	150 257	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 988 631	2 718 264
DETTES	4 584 412	4 223 787
Ecarts de conversion passif	451	
TOTAL GENERAL	13 390 629	12 709 218

b) le compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises Production - biens vendue - services	4 160 792	718 273	4 879 065	4 777 582
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 160 792	718 273	4 879 065	4 777 582
Subventions d'exploitation			13 372	84 169
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			14 807	93 361
Autres produits			296 326	293 570
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 203 570	5 248 682
Autres achats et charges externes			1 738 235	1 600 956
Impôts, taxes et versements assimilés			127 719	90 566
Salaires et traitements			2 208 251	2 115 147
Charges sociales			988 234	978 824
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements - dotations aux provisions			61 118	221 690
Sur actif circulant : dotations aux provisions			179 250	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			34 307	21 429
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 337 113	5 028 612
1. RESULTAT D'EXPLOITATION			(133 542)	220 070
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			44 358	26 304
Autres intérêts et produits assimilés			16 513	2 967
Reprises sur provisions et transferts de charges			97 365	109 533
Différences positives de change			332	31 361
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 261	8 662
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			163 829	178 827
Dotations financières aux amortissements et provisions			202 560	173 588
Intérêts et charges assimilées			42	1
Différences négatives de change			20 749	12 704
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			223 351	186 293
2. RESULTAT FINANCIER			(59 522)	(7 466)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(193 064)	212 604

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Reprises sur provisions et transferts de charges	110 38 536	50 946
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 646	50 946
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 963	36 051
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 963	36 051
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 684	14 896
Impôts sur les bénéfices	(287 130)	(983)
TOTAL DES PRODUITS	5 406 046	5 478 455
TOTAL DES CHARGES	5 278 296	5 249 973
5. BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	127 749	228 482

e) annexes aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

A- Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés et les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

B- Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Ces comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2011 ont été établis en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

§ PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,

§ Loi n°83 353 du 30 avril 1983,

§ Décret 83 1020 du 29 novembre 1983,

§ Règlements comptables :

- o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

C- Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques. La monnaie de présentation est l'euro.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société.

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué selon le mode linéaire. La durée d'amortissement diffère s'il s'agit de logiciels nécessaires au fonctionnement de la société ou développés ou acquis en vue de leur commercialisation.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement :

- des éléments incorporels transmis par la société Technologies Software, lors de l'opération de fusion-absorption de 2007, pour 5 100 K€.
- du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies, acquis le 17/11/2009 et comptabilisé pour 213 K€.

Les fonds de commerce font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées. Si la valeur d'inventaire des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée pour la différence.

La valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations, des prêts ou titres de participation est déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

2.3. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement - développés ou acquis en vue de leur commercialisation 5 ans	1 an Linéaire	Linéaire
Agencements et installations	4-5-7 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment en cas de risque de non recouvrement des créances.

Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction. Les créances et dettes en devises à la clôture sont converties au taux de change de clôture. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées en « écart de conversion actif ou passif » et donnent lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour risque.

2.5 .Impôts différés

Selon les normes comptables françaises en vigueur, la société ne comptabilise pas dans ses comptes sociaux d'impôt différé mais uniquement les impôts exigibles.

2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides. La société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les



moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.7. Provisions réglementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour la société, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) la société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société et,
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

2.10. Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et maintenances. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

D- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des



éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

Informations Bilan et résultat

Immobilisations

IMMOBILISATIONS		Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, apports
Autres postes immobilis. incorporelles	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 068 678		36 157
Install.techn.,mat.,outillage indust. - installations générales, agencmts, aménag. - matériel de bureau et informatique, mobilier Immobilisations corporelles en cours		34 374 375 221		36 801
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	409 595		36 801
Autres participations		670 185		119 978
Prêts et autres immobilisations financières		1 128 917		1 113 788
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 799 101		1 233 766
	TOTAL GENERAL	13 277 374		1 306 725

IMMOBILISATIONS		Virement	Cession	Fin d'exercice
Autres postes immo.incorporelles	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 104 835
Install.techn.,matériel,outillage indust. - install.général, agencmt - mat.bureau, inf., mob. Immobilis. corporelles en cours Avances et acomptes			58 881	34 374 353 141
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		58 881	387 515
Autres participations				790 163
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières			148 203	2 094 502
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		148 203	2 884 665
	TOTAL GENERAL		207 083	14 377 016

Amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Autres immob.incorporelles	5 257 436	20 637		5 278 073
Installations générales, agencés	5 185	4 297		9 481
Matériel de bureau, informatique et mobilier	322 082	36 184	58 881	299 384
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	327 266	40 480	58 881	308 866
TOTAL GENERAL	5 5584 702	61 118	58 881	5 586 939

Immobilisat. amortissab.	DOTATIONS			REPRISES			net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Mat.bureau		4 963			8 536		(3 573)
TOTAL		4 963			8 536		(3 573)

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	675 518		675 518
Prêts	2 031 000	2 031 000	
Autres immobilisations financières	63 502		63 502
Autres créances clients	2 313 418	2 313 418	
Personnel et comptes rattachés	3 769	3 769	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	879	879	
Etat et autres collectivités - impôt sur les bénéfices	288 073	288 073	
Etat et autres collectivités - taxe sur la valeur ajoutée	53 070	53 070	
Etat et autres collectivités - autres impôts, taxes et versements assimilés	12 277	12 277	
Groupe et associés	45 402	40 597	4 805
Débiteurs divers	4 293	4 293	
Charges constatées d'avance	238 576	238 576	
TOTAUX	5 729 777	4 985 951	743 825
Montant :			
- prêts accordés en cours d'exercice	1 104 035		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	148 203		

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, -5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	334 378	334 378		
Personnel et comptes rattachés	228 567	228 567		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	308 929	308 929		
Etat et autres collectivités - T.V.A.	502 127	502 127		
Etat - autres impôts	51 325	51 325		
Dettes immob. cptes rattachés	20 197	20 197		
Autres dettes	150 257	150 257		
Produits constatés d'avance	2 988 631	2 928 706	59 925	
TOTAUX	4 584 412	4 524 487	59 925	
Emprunts souscrits ds exerc.	76 500			

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en €	Solde au 31/12/10	Affectation du résultat 2010	Opérations 2011	Subvention	Solde au 31/12/11
Capital social	2 019 024				2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029				3 775 029
Réserve légale	201 903				201 903
Autres réserves					
Report à nouveau	1 462 340	228 482			1 690 822
Résultat de l'exercice	228 482	(228 482)	127 749		127 749
Provisions réglementées	12 426		(3 573)		8 852
Variation des capitaux propres	7 699 204	(0)	124 176		7 823 379

Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	12 426	4 963	8 536	8 852
PROVISIONS REGLEMENTEES	12 426	4 963	8 536	8 852
Prov. pour litiges	348 962	179 250	44 807	483 405
Prov. pour pertes de change	97 365	82 582	97 365	82 582
Prov. pour impôts				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	446 327	261 832	142 172	565 987
Prov. immobilisat. incorporelles	56 406			56 406
Prov. titres de participation	1 489			1 489
Prov. autres immo. financières	555 539	119 978		675 518
DEPRECIATIONS	613 434	119 978		733 412
TOTAL GENERAL	1 072 187	386 773	150 709	1 308 251
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		179 250	14 807	
- financières		202 560	97 365	
- exceptionnelles		4 963	38 536	

Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010	% 11 / 10
Produits	965	299	1 264	805	57.08%
Maintenances et prestations Ingénierie	3 195	419	3 615	3 973	-9.02%
TOTAL	4 161	718	4 879	4 778	2,12%

Autres charges externes

Rubriques (en milliers d'euros)	2011	2010
Locations et charges locatives	460	469
Personnel extérieur à l'entreprise	450	450
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	253	122
Autres	576	559
TOTAL	1 738	1 601

Charges de personnel

Rubriques (en milliers d'euros)	2011	2010
Rémunérations	2 208	2 115
Charges sociales	988	979
TOTAL	3 196	3 094

	2011	2010
Ingénieurs et cadres	26	31
Techniciens	1	1
Administratifs	1	1
Total effectifs au 31/12	28	33
Effectifs ETP	33	34

Engagements hors bilan

Rubriques (en euros)	Montant hors bilan
Autres engagements donnés	652 500
Loyers bail Courbevoie restant à courir jusqu'à la fin de la deuxième période triennale se terminant le 1/06/2014 :652 500	
Droit individuel à la formation : 1 719 heures	
TOTAL	652 500



Faits significatifs de la période

Intégration fiscale

La société Quotium Technologies fait partie depuis le 1er janvier 2010 du Groupe d'intégration fiscale constitué par la société Technologies SAS en application des articles 223A et suivants du CGI.

Selon la convention fiscale établie entre les deux sociétés, chaque membre du groupe fiscal se place dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale. Au titre de l'exercice 2011, Quotium Technologies présente un résultat fiscal déficitaire et n'a donc pas constaté d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.

Avances conditionnées

Quotium Technologies a reçu, à l'achèvement des travaux de développement d'un logiciel automatique de tests et de gestion de la sécurité des applications en mars 2011, 79 K€ correspondant au solde de l'aide à l'innovation présentée auprès d'OSEO en 2008. Le montant total de l'aide OSEO s'élève à 416 K€ au 31/12/2011, après le remboursement d'un minimum forfaitaire garanti de 3 K€.

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Crédit impôt recherche

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 286 K€ au titre de l'exercice 2011 et dont le remboursement sera demandé en début d'année 2012.

CRM

La société a mis en place en fin d'année 2011 un outil de gestion de la relation client, dont l'objectif est de permettre aux différents services (Marketing, Commercial, Administratif et Technique) de travailler de manière collaborative autour d'une vision client à 360°.

Réorganisation

En raison de la perte d'exploitation constatée sur l'exercice 2011, la société Quotium Technologies a été contrainte de se réorganiser et d'envisager la suppression de certains postes.

Analyse des comptes

1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis (à l'exception du logiciel Stor Sentry acquis en 2009) et de fonds de commerce.

Dans le cadre de la mise en place de l'outil de CRM, la société a fait l'acquisition de logiciels pour 36 K€.

Par ailleurs, la société a procédé à divers investissements informatiques et agencements de bureau pour 37 K€.

Les immobilisations financières sont constituées principalement de la participation dans la société Seeker Security Ltd à hauteur de 5.98% pour un montant de 113 K€ et des avances en trésorerie de Quotium Technologies auprès des sociétés du Groupe et de ses participations. Plus de 75% du solde des immobilisations financières au 31/12/2011 a été recouvré à la date de publication du présent document.

2. ETAT DES CREANCES ET DETTES

Créances à plus d'un an

Elles sont constituées :

- du support en trésorerie de QUOTIUM TECHNOLOGIES à sa filiale Quotium Technologies Limited pour un montant de 676 K€,
- des dépôts de garantie concernant les baux commerciaux (64 K€),
- du compte courant d'intégration fiscale avec la société Technologies pour 5 K€.

Créances à 1 an au plus

Les créances clients au 31/12/2011 sont en baisse de 941 K€ par rapport au 31/12/2010, ce qui s'explique essentiellement par le bon niveau de recouvrement en fin d'année.

La société Quotium Technologies détient une créance sur l'Etat de 288 K€ correspondant principalement au crédit d'impôt recherche.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, Quotium Technologies a versé à sa société mère des acomptes au titre de l'exercice 2011 de 40 K€, qui lui seront remboursés au 1er semestre 2012.

Dettes à plus d'un an

Elles sont constituées des produits constatés d'avance sur les royalties facturées aux filiales au 31/12/2011 portant sur des contrats de maintenance à échéances postérieures au 31/12/2012. Les créances relatives à ces royalties ont été recouvrées en début d'année 2012.

Dettes à un 1 au plus

Le principal poste correspond aux produits constatés d'avance. Il s'agit principalement des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31/12/2011.

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF "Monétaire Euro" se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 2.3 M€.

Les produits des placements financiers se sont élevés à 22 K€ sur l'exercice 2011.

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1.60 €.

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2011 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de 228 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 1691 K€.

5. PROVISIONS

a) Provision pour litiges

Au 31 décembre 2011, les provisions pour litiges s'élèvent à 483 K€. Elles comprennent 279 K€ au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les droits sont calculés selon le barème relatif aux départs volontaires à la retraite à 65 ans.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

Hypothèses	2011	2010
Age de départ à la retraite (à l'initiative de...)	65 ans (l'employé)	65 ans (l'employé)
Profil de carrière	+2,5%/an	+2,5%/an
Turnover (en fonction de l'âge du salarié)	De 0 à 100%	De 0 à 100%
Taux d'actualisation	4,30%	4,75%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2005-2007	INSEE TV/TD 2004-2006

La variation de -15 K€ par rapport à l'exercice précédent se présente comme suit :

Provision retraite au 31/12/2010	294 K€
Charges 2011 toutes choses égales par ailleurs	33 K€
Impact des départs et du changement de taux d'actualisation	-47 K€
Provision retraite au 31/12/2011	279 K€

b) Provision pour pertes de change

La provision pour pertes de change de 83 K€ au 31/12/2011 porte principalement sur l'écart de conversion actif sur le compte courant en livres de Quotium Technologies avec sa filiale en Grande-Bretagne.

c) Dépréciation des immobilisations financières

Le compte courant de la filiale Quotium Technologies Ltd s'élevant à 676 K€ a été, par prudence, complètement déprécié au 31 décembre 2011, générant un complément de dotation de 120 K€.

6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011, augmenté des autres produits d'exploitation, est stable par rapport à celui de l'année 2010. Il s'élève à 5.2 M€ versus 5.1 M€ pour l'exercice 2010.

7. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

L'évolution à la hausse du poste "autres achats et charges externes" de 137 K€ est liée aux projets menés durant l'année 2011:

- déploiement d'actions marketing ciblées : présence sur de plus nombreux salons (+34 K€),
- travail terrain avec les grands analystes nord-américains (Gartner, Forrester) : augmentation des honoraires de 70 K€. Notre produit de sécurité applicative est entré sur le « Magic Quadrant for Dynamic Application Security Testing » en décembre 2011.
- mise en place d'un outil CRM : impact de +39 K€ sur les coûts de prestations.

8. CHARGES DE PERSONNEL

L'augmentation des charges de personnel de 102 K€ entre l'exercice 2010 et 2011 est principalement liée à l'impact du recrutement de collaborateurs plus expérimentés.

Les effectifs à fin de période s'établissent à 28 personnes.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils s'élèvent à 1499 K€ au titre de l'exercice 2011 dont 1476 K€ de frais de personnel de l'équipe R&D (représentant plus de 50% des effectifs).

9. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de 34 K€. Il est constitué essentiellement d'une reprise de provision de 30 K€ relative à un litige, lors de l'acquisition du logiciel StorSentry, qui a été soldé à la clôture de l'exercice.

10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. A ce titre, le montant des engagements de la société Quotium Technologies au 31 décembre 2011 s'élève à 1719 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de la part des salariés. 90 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2011. Les formations ont concerné principalement des thématiques techniques selon les souhaits d'évolution exprimés par les salariés.

11. CONTENTIEUX, LITIGES ET PROCEDURES EN COURS

Un litige prud'homal est en cours à la fin de l'exercice 2011.

13. ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

(hors filiales détenues à 100%)

POSTES (en K€)	PARTIES LIEES
Prêts	1700
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (intégration fiscale)	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3
Charges d'exploitation	831
Royalties liées à la distribution des produits	30
Produits financiers	18

14. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2011.

15. AUTRES INFORMATIONS

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est la société mère d'un groupe consolidé. Les filiales Quotium Technologies Ltd et Quotium Corp sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

16. INFORMATION SUR LA SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

Les impôts différés actifs non constatés dans les comptes sociaux au 31/12/2011 s'élèvent à 21 K€ et portent sur les provisions pour risques non déductibles.

17. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Par contrat en date du 7 Mars 2012 signé entre Quotium Technologies et tous les actionnaires de la société de droit israélien Seeker Security Ltd, Quotium Technologies a fait l'acquisition, sous conditions suspensives à réaliser avant le 15/06/2012, de 100% du capital de la société Seeker Security Ltd. En échange de l'acquisition de ces titres, Quotium Technologies émettra des obligations remboursables en actions.

La société Technologies SAS, a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1700 K€, à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES, en date du 11 avril 2012.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited Lincoln House - 300 High Holborn - London WC1V 7 JH - Grande-Bretagne	1 489 -567 874	100,00%	1 489	675 518	286 600 -140 216
QUOTIUM CORP 575 Madison Avenue, 25th Floor - New-York NY 10022 - Etats-Unis	1 19 240	100,00%	1 1		268 182 -27 429
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Le paragraphe 2.7 'Regroupement d'entreprises et goodwill' et la note 3.1 'Immobilisations' décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 26 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

20.3.2 Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes

Lettre de fin de travaux

Le document de référence a fait l'objet d'une lettre de fin de travaux, dont il est fait état dans l'attestation du responsable (voir chapitre 2)

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies

Le Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies figure à la suite du rapport du président au chapitre 16.4.2

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société **QUOTIUM TECHNOLOGIES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivants :

La note 2.1 de l'annexe décrit la méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles dont les fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode d'évaluation, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Champs-sur-Marne, le 26 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

20.3.4 Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés

Sans objet.

20.4 Date des dernières informations financières

20.4.1 Dernier exercice vérifié

Le dernier exercice de 12 mois vérifié par les commissaires aux comptes concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

20.5 Informations financières intermédiaires et autres

Les comptes intermédiaires de la période du 01/01/2011 au 30/06/2011 ainsi que le rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes ont été présentés dans le document de référence 2010 déposé en mars 2012.

20.5.1 Informations publiées depuis la dernière clôture

Néant

20.6 Politique de distribution des dividendes

Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Politique de distribution de dividendes

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES mettra en œuvre une politique de distribution de dividendes favorable à ses actionnaires dès que sa croissance commerciale sera établie.

Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être versés à l'Etat (article L27 et R46 du Code du domaine de l'Etat).

20.6.1 Politique de distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Nous n'avons pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis le 31 décembre 2011, il n'est survenu aucun changement significatif dans la situation commerciale ou financière de QUOTIUM TECHNOLOGIES (cf. chiffre d'affaires au 31/03/2012).

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Marché des titres

Tableau d'évolution des cours de Bourse et des volumes de transactions

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres Quotium Technologies échangés par séance est peu significatif.

D'avril 2011 à mars 2012, le cours de Bourse a évolué de la manière suivante (source Euronext Paris) :

Mois	Capitalisation boursière (en €)	Cours moyen clôture
avr-11	9 451 556	7,49
mai-11	12 202 476	9,67
juin-11	13 376 034	10,60
juil-11	14 726 256	11,67
août-11	14 726 256	11,67
sept-11	14 726 256	11,67
oct-11	13 628 412	10,80
nov-11	13 628 412	10,80
déc-11	7 142 297	5,66
janv-12	14 309 833	11,34
févr-12	15 811 482	12,53
mars-12	13 123 656	10,40

Le nombre d'actions sur la période examinée est de 1 261 890.

Le flottant étant peu important (4.14% du capital), le cours de bourse est susceptible d'importantes fluctuations en fonction des transactions réalisées.

21.1 Capital social

21.1.1 Catégories actions et leur nombre

Au 31 décembre 2010 et à la date du présent document de référence, le montant du capital social est de **2 019 024 €** divisé en **1 261 890** actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,60 € chacune de même catégorie entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par la législation en vigueur. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture exercice	Créés pendant exercice	Annulées pendant exercice	A clôture exercice	
Actions ordinaires	1 261 890			1 261 890	1,60 €

Forme des titres (article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur (L228-1 du Code de Commerce); elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi.

La société aura la possibilité selon l'article L 228-2 du Code de Commerce de rechercher l'identification des titres au porteur.

Titres au porteur identifiables

Conformément au code du commerce et aux statuts la Société pourra demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

Classification Bourse

I.C.B. : Classification sectorielle
(*Industry Classification Benchmark*)

Industrie : 9000 Technologie

Super secteur : 9500 Technologie

Secteur : 9530 Logiciels et services informatiques

Sous secteur : 9537 Logiciels

PEA (Plan d'Epargne en Actions) : Oui

Service à Règlement Différé : Non

Code ISIN : **FR0010211615**

Mnemo : QTE



Les actions composant actuellement le capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont cotées à la cote NYSE Euronext Paris compartiment C depuis le 21 juin 1996 (*code ISIN : FR0010211615* symbole 'QTE'). Le mode de cotation du titre QUOTIUM TECHNOLOGIES s'effectue au **fixing**.

Sur la base de la nouvelle classification Industry Classification Benchmark (ICB) publiée le 4 juillet 2005 qui est venue se substituer à la nomenclature existante au 1^{er} janvier 2006 QUOTIUM TECHNOLOGIES est classée dans le sous secteur : **9537 Software**.

21.1.2 Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

21.1.3 Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales

QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses filiales ne possèdent aucun titre en auto détention au 31/12/2011 et n'ont effectué aucune opération de cette nature au cours de l'exercice 2011.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale du 30/06/2011 a approuvé une résolution autorisant le Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 261 890 €.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement à des titres en capital de la société.

21.1.5 Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital

Il n'existe aucune autorisation en cours concernant l'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Les actionnaires se sont prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011.

Le 7 mars 2012, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES a signé un protocole d'accord avec les actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD (anciennement dénommées Hacktics), dont les principales dispositions sont présentées au chapitre 12.2.

21.1.6 Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Aucun nantissement de titre de capital n'a été donné. Aucun titre en garantie et aucune sûreté n'a été consentie.

21.1.7 Historique du capital social

Tableau d'évolution du capital social de QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis 1996

		Montant de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital	Prime d'émission et de fusion
20/03/1996	Augmentation du capital par incorporation de réserves	686 021 €	30 000	38,11 €	1 143 368 €	
20/03/1996	Réduction de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,52 €	1 143 368 €	
13/06/2002	Augmentation de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
13/06/2002	Augmentation du capital par incorporation de réserves	56 632 €	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
04/08/2005	Réduction du capital à zéro par annulation des actions	1 200 000 €	750 000	1,60 €	0 €	
04/08/2005	Augmentation du capital par création d'actions	225 000 €	140 625	1,60 €	225 000 €	
31/12/2005	Création d'actions par exercice de BSA	91 747 €	57 342	1,60 €	316 747 €	
03/08/2006	Création d'actions lors de l'absorption de QUOTIUM TECHNOLOGIES	326 400€	204 000	1,60 €	643 147 €	899 012 €
31/12/2007	Création d'actions lors de l'absorption de TECHNOLOGIES Software	1 375 877 €	859 923	1,60 €	2 019 024 €	3 775 029 €

Depuis le 31 décembre 2007 et la date d'enregistrement du document aucune opération liée au capital n'a été opérée.



21.1.8 Délégations de compétence ou de pouvoirs aux fins de modifier le capital social de la société

L'Assemblée Générale du 30/06/2011 dans sa huitième résolution a autorisé le Conseil à procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

Huitième résolution (Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet toutes les opérations concernant le traitement de l'information et plus généralement toutes les opérations industrielles commerciales financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (article 13 des statuts)

- 1°- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et douze au plus.
- 2°- Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions propriétaire au moins de 1 action.
- 3°- La durée des fonctions des administrateurs est de six années renouvelable.
L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 4°- Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales âgés de plus de 65 ans ne pourra à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux dépasser le tiers (arrondi le cas échéant au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.
- 5° - Le conseil d'administration nomme parmi ces membres un président qui assume l'organisation la direction des travaux du conseil et le représente.

Pouvoirs du conseil (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Direction générale (article 16 des statuts)

- 1°- Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un directeur général. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.
Sous réserve des limitations légales le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois à titre de règlement intérieur et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.
- 2°- Sur proposition du président le conseil peut donner mandat à une personne physique administrateur ou non d'assister le président à titre de directeur général délégué. Le nombre des directeurs généraux délégués peut être porté à deux si le capital est au moins égal au montant fixé par la loi; sous cette même réserve ce nombre peut être porté à cinq à la condition que trois au moins d'entre eux soient administrateurs.
- 3°- La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

21.2.3 Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double. Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe aucune condition spécifique plus stricte que la loi ne le prévoit destinée à modifier les droits des actionnaires.

21.2.5 Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires

Assemblées générales (article 18 des statuts)

1°- Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2°- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai. Toutefois le conseil d'administration a la faculté par voie de mesure générale de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois tout vote par correspondance parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

3°- Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou en son absence par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

4°- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

L'absence de déclaration de franchissement de seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

21.2.7 Conditions statutaires de modification du capital

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles de la loi concernant les conditions de modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

22.1 Contrat(s) important(s) auquel l'émetteur ou un autre membre du groupe est partie

La société Quotium Technologies a signé, en 2008, un contrat de partenariat avec la société SEEKER SECURITY LTD (ex-HACKTICS) pour le développement d'un logiciel de sécurité applicative, qui a été finalisé en fin d'année 2011.

Un protocole, visant l'acquisition de cette société, a été signé en mars 2012 (cf. chapitre 12.2).

Conventions réglementées

Le rapport sur les conventions réglementées est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes du présent document.

22.2 Contrat(s) souscrit par un membre du groupe induisant obligation ou engagement important(e) pour l'ensemble du groupe

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le présent document ne comporte aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert.

23.1 Coordonnées et accord des tiers dont les informations sont reproduites dans le document

Sans objet.

23.2 Intégrité des informations provenant de tierce partie et identité de celles-ci

Sans objet.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Acte constitutif et les statuts de l'émetteur

Les statuts de la société sont consultables au siège social.

24.2 Informations provenant de tiers incluses dans le document de référence

Sans objet.

24.3 Informations financières historiques des trois derniers exercices

Les documents comptables et juridiques peuvent être consultés sous format papier chez :

QUOTIUM TECHNOLOGIES
84-88 Bd de la Mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex
Tél. : 01.49.04.70.00
E.mail : comfi@QUOTIUM.com

Envoi du document de référence en cours :

Le présent document de référence intégrant le rapport de gestion est envoyé aux actionnaires qui en font la demande.

Consultation par voie électronique :

Des informations sur le Groupe sont disponibles sur le site www.quotium.fr
L'internaute peut prendre connaissance de toute l'actualité concernant les produits et l'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES.
Il peut également consulter la rubrique '**Investisseurs**' (communiqués financiers rapports annuels ...) et accéder à certains sites boursiers.

24.4 Responsable de l'information financière

Monsieur Michel TIBERINI
Président Directeur Général
QUOTIUM TECHNOLOGIES

24.5 Document d'information annuel

Le document d'information annuel 2011 (tel que défini par le règlement général de l'AMF rappelé ci-dessous) est disponible au siège de l'entreprise et sur notre site.

Article 221-1-1

(Arrêté du 1er septembre 2005)

Les émetteurs mentionnés à l'article L. 451-1-1 du code monétaire et financier déposent auprès de l'AMF dans les vingt jours (*Arrêté du 30 décembre 2005*) « de négociation » qui suivent la publication des comptes provisoires au *Bulletin des annonces légales obligatoires* un document qui contient ou mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire à leurs obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

(Arrêté du 30 décembre 2005) « Le document mentionné au premier alinéa est mis à la disposition du public selon les modalités fixées à l'article 212-13. Ce document est également mis en ligne sur le site internet de l'émetteur lorsque celui-ci dispose d'un tel site. Il peut être intégré dans le document de référence mentionné à l'article 212-13. »

Le document mentionné au premier alinéa peut être intégré dans le document de référence.

Lorsque le document renvoie à des informations il convient de préciser où lesdites informations peuvent être obtenues.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au périmètre présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.